

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-213

sur les marchés

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

I - Autorisations de signatures

- d'attribuer les marchés aux maîtres d'œuvre proposés, sur avis de la Commission Jury ou du Jury de Concours du Conseil Régional ;
- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés et avenants, ainsi que tous les actes s'y rapportant ;

II - Autorisation de lancements de consultations

- d'autoriser le Président à lancer les consultations en application des articles 26 à 30 du Code des Marchés Publics, de l'article 74 dudit Code pour les prestations de maîtrise d'œuvre ne relevant pas des monuments historiques, et de l'article 35-III-4° du Code des Marchés Publics, lorsque les prestations de maîtrise d'œuvre relèvent de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ;
- d'autoriser les mandataires à lancer les consultations, objet de leur convention de mandat respective, en application des mêmes articles ;
- d'autoriser le Président et les mandataires à relancer les consultations en cas d'Appel d'Offres infructueux ;
- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE TECHNIQUE

I - Autorisation de signature

I.1 MARCHES

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Imputation	Montant € HT
Sans objet COMMUNICATION	14	Distribution du magazine REFLETS du Conseil Régional de Basse-Normandie	Services	Lot unique : distribution	LA POSTE/ MEDIAPOSTE	930	Minimum annuel : 150 000 Maximum annuel: 400 000
Sans objet PATRIMOINE	50	Réaménagement de l'Auditoire du Prieuré d'ARDEVON	Travaux	Lot 1 – Gros œuvre	CHAUVIN 50170	903	36 137.08
				Lot 2 – Charpente couverture	FALAI SIENNE DE COUVERTURE 14700	903	6501.45
				Lot 3- Menuiserie-Serrurerie	ATELIER JEAN BODIN 50170	903	16781.39
				Lot 5 – Carrelage	LEBLOIS CLAUDE 50170	903	3675.90
				Lot 6 – Peinture	PIERRE S.A.S 50203	903	6 233.77

I.2 - AVENANTS

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	n° de marché	Attributaire	Imputation	Avenant € HT + % variation marché initial
DDE 61	61	Lycée « Alain » d'Alençon Aménagement du hall d'accueil et de locaux annexes..	Maîtrise d'œuvre	N°292-03	M. BOULAND et Les BET BADER et G.C.F.	902	0

Suite à la dissolution de la société G.C.F. et sa mise en liquidation, les prestations non exécutées par G.C.F. (AOR) sont transférées au mandataire du groupement M. BOULAND – la répartition de la rémunération est modifiée.

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	n° de marché	Attributaire	Imputation	Avenant € HT + % variation marché initial
DDE 61	61	L.T. « Gabriel » d'ARGENTAN Restructuration de l'internat et des ateliers.	Maîtrise d'œuvre	N° 354-99	M. BOULAND et Les BET BADER et G.C.F.	902	0
Suite à la dissolution de la société G.C.F. et sa mise en liquidation, les prestations non exécutées par G.C.F. (DET et AOR) sont transférées au mandataire du groupement M. BOULAND – la répartition de la rémunération est modifiée.							
NORMANDIE AMENAGEMENT	50	Réhabilitation du bâtiment externat et de l'administration au Lycée MILLET de Cherbourg-Octeville	Maîtrise d'œuvre	N° 161.05	SCPA LUCET & LORGEUX ARCHITECTES	902	0
L'avenant a pour objet de constater la modification de la raison sociale du Cabinet LUCET DUHAMEL Architectes. La nouvelle raison sociale est « Société Civile Professionnelle d'Architecture LUCET & LORGEUX ARCHITECTES ». Cet avenant de transfert n'a pas d'incidence financière.							
DDE 61	61	L.T. « Gabriel » d'ARGENTAN Réfection des étanchéités de façades et de toitures-terrasses.	Travaux	Lot n° 1 – Etanchéité N° 118-05	SOPREMA	902	+ 1 973.00 (0,40 %)
A la demande du bureau de contrôle, mise en place d'un module d'asservissement à l'alarme incendie sur les systèmes de déclenchement des châssis de désenfumage et installation d'un lanterneau d'aération dans l'atelier électrotechnique.							
DDE 61	61	Lycée « M. de Navarre » Création d'une salle polyvalente	Travaux	Lot n° 1 – Gros œuvre -VRD N° 106-05	SAGIR	902	+ 3 287.00 (+ 1.35 %)
A la demande de la commission de sécurité, création d'un sas entre la salle et le dépôt, mise en place de poutres et corbeaux comme support de la centrale de traitement d'air et plantation de 5 arbres demandée au permis de construire.							
DDE 61	61	Dito	Travaux	Lot n° 5 – Menuiseries Intérieures Marche n° 110/05	BOULLAND	902	+ 838.18 (+ 4.96 %)
A la demande de la commission de sécurité, remplacement d'une porte CF 1h par deux portes CF 1/2h pour la création d'un sas.							
DDE 61	61	Dito	Travaux	Lot n° 8 – Plomberie Chauffage – Ventilation N° 113-05	DUCRE	902	+ 1 176.00 (+ 1.23 %)
Pour répondre aux exigences techniques, installation d'un mât inox et d'une protection sur le conduit de fumée.							

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	n° de marché	Attributaire	Imputation	Avenant € HT + % variation marché initial
DDE 61	61	Lycée « M. de Navarre » Création d'une salle polyvalente	Travaux	Lot n° 9 Electricité N° 114-05	EBI CHATEL	902	+ 364.40 (+ 0.64 %)
Déplacement de la ligne téléphonique existante entre le lycée et le gymnase actuellement sous l'emprise de la construction.							
DDE 61	61	Dito	Travaux	Lot n° 12 Tribunes n° 117/05	HUGON SPORTS	902	+ 2 360.00 3.86 %)
Pour répondre aux normes des « handicapés » ajout de 20 fauteuils pour intégrer les places réservées aux handicapés.							
ICADE G3A	14	Création d'un CDI au lycée Dumont d'Urville – CAEN	Travaux	2 – gros œuvre – 57.06	GTN – Avenant n° 1	902	+ 4 003.58 (+ 2.17 %)
Fourniture et pose de lanterneaux de désenfumage R17 type CO2 à la demande des pompiers							
ICADE G3A	14	Création d'un CDI au lycée Dumont d'Urville – CAEN	Travaux	5 – menuiseries extérieures aluminium – 318.05	VITRAGES ST GOBAIN – Avenant n° 1	902	+ 1 590.00 (+ 4.23 %)
Fourniture et pose d'une porte 1 vantail pour issue de secours de la salle vidéo à la demande des pompiers. Suppression de capotages tôle sur descentes EP extérieures déjà prévus au lot étanchéité							
ICADE G3A	14	Création d'un CDI au lycée Dumont d'Urville – CAEN	Travaux	6 – menuiseries intérieures bois – 319.05	ORQUIN – Avenant n° 1	902	- 143.84 (- 0.73 %)
Fourniture et pose d'une porte de recoupement DAS dans circulation à la demande des pompiers. Suppression habillage bois mural à la demande du maître d'œuvre.							
ICADE G3A	14	Création d'un CDI au lycée Dumont d'Urville – CAEN	Travaux	7 – plâtrerie sèche – 320.05	ORQUIN – Avenant n° 1	902	+ 380.08 (+ 1.65 %)
Mise en œuvre d'une cloison de recoupement dans circulation à la demande des pompiers							
ICADE G3A	14	Restructuration de locaux d'internat et de locaux divers au lycée agricole de VIRE	Services	Maîtrise d'œuvre – 463.03	SCPA LUCET & LORGEUX ARCHITECTES Avenant n° 1	902	0
L'avenant a pour objet de constater la modification de la raison sociale du Cabinet LUCET DUHAMEL Architectes. La nouvelle raison sociale est « Société Civile Professionnelle d'Architecture LUCET & LORGEUX ARCHITECTES ». Cet avenant de transfert n'a pas d'incidence financière.							

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	n° de marché	Attributaire	Imputation	Avenant € HT + % variation marché initial
ICADE G3A	14	Extension de l'externat et de l'internat au LEPA de ST HILAIRE DU HARCOUET	Services	Maîtrise d'œuvre – 262.04	SCPA LUCET & LORGEUX ARCHITECTES Avenant n° 1	902	0
L'avenant a pour objet de constater la modification de la raison sociale du Cabinet LUCET DUHAMEL Architectes. La nouvelle raison sociale est « Société Civile Professionnelle d'Architecture LUCET & LORGEUX ARCHITECTES ». Cet avenant de transfert n'a pas d'incidence financière.							
DDE 50	50	LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE - SAINT LO – Transformation de l'ancien internat en externat et locaux de vie lycéenne	Travaux	Lot n° 1 – gros œuvre maçonnerie Marché n° 18.05	ZENONE – SAINT LO (50)	902	+ 7.354,09 + 2,68 % (avenant n° 1 + 6,5%)
La dépose des revêtements de sol du niveau 1 a fait apparaître des dalles amiantées qu'il est nécessaire d'enlever pour refaire les sols. Ces travaux entraînent un dépassement de 2,68 % du marché qui s'ajoute au 1 ^{er} avenant de + 6,5 %. La commission d'appel d'offres, dans sa séance du 17 mars 2006, a donné un avis favorable à la passation de cet avenant							
DDE 50	50	LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE - SAINT LO – Transformation de l'ancien internat en externat et locaux de vie lycéenne	Travaux	Lot n° 3 – menuiseries extérieures Marché n° 147.05	LEPETIT Michel LESSAY (50)	902	+ 4.218,60 + 0,85 %
La mise en place des châssis des pignons nord et sud du bâtiment E entraîne la modification des ouvertures existantes. Les travaux supplémentaire entraînent un dépassement de + 0,85 %.							
DDE 50	50	LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE - SAINT LO – Transformation de l'ancien internat en externat et locaux de vie lycéenne	Travaux	Lot n° 4 – cloisons doublage menuiseries intérieures Marché n° 20.05	ORQUIN – AGNEAUX (50)	902	+ 3.083,18 + 1,78 %
Le sciage des voiles béton des façades pour la création de fenêtres entraîne la dépose et le remplacement de doublages intérieurs des classes des niveaux 1 et 3. Ces travaux supplémentaires représentent un dépassement de + 1,78 % du marché.							
DDE 50	50	LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE - SAINT LO – Transformation de l'ancien internat en externat et locaux de vie lycéenne	Travaux	Lot n° 5 – faux-plafonds Marché n° 21.05	VOLUTIQUE – MELESSE (35)	902	+ 2.173,37 + 3 %
La mise en place des gaines de ventilation dans les classes et les couloirs entraîne des modifications des faux-plafonds. Ces travaux supplémentaires augmentent le marché de base de 3 %.							

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	n° de marché	Attributaire	Imputation	Avenant € HT + % variation marché initial
DDE 50	50	LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE - SAINT LO – Transformation de l’ancien internat en externat et locaux de vie lycéenne	Travaux	Lot n° 7 – revêtements de sols souples Marché n° 23.05	PICHELOT – SAINT LO (50)	902	+ 1.090,20 + 1,29 %
Le remplacement du carrelage des anciens sanitaires par des sols souples PVC nécessite des ragréages complémentaires pour permettre une bonne planéité de la chappe. Les travaux supplémentaires entraînent une augmentation du marché de + 1,29 %.							
DDE 50	50	LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE - SAINT LO – Transformation de l’ancien internat en externat et locaux de vie lycéenne	Travaux	Lot n° 9 – plomberie chauffage Marché n° 25.05	TABARIN ENTZMANN MONTEBOURG (50)	902	+ 1.800,50 + 1,2 %
La modification des doublages extérieurs va entraîner la dépose et le remplacement de plusieurs radiateurs pour les adapter à la nouvelle organisation des locaux. Ces travaux complémentaires représentent une plus-value de + 1,2 %							

II - Autorisation de lancement de consultation

Mandataire	Département	Nature prestation	Objet du marché
Normandie Aménagement	50	Services Travaux	Réfection des installations électriques au lycée SAUXMARAIS de Tourlaville
Sans objet EDUCATION	14 50 61	Services Travaux	Contrôle périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les lycées de Basse-Normandie
Sans objet TRANSPORT	14	Services	Audit et expertise financière du compteur TER Basse-Normandie de la SNCF et Assistance à la négociation de la nouvelle convention pour l'exploitation du service TER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-214

sur le développement économique : soutien au plan de diversification des Constructions Mécaniques de Normandie (CMN)

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 20 000 000 € votée en 2006, un dossier « Modernisation des entreprises » d'un montant de 2 600 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 2 600 000 € à la Société Les Constructions Mécaniques de Normandie SAS, pour la mise en place d'un plan de diversification et de pérennisation de l'entreprise ;

- d'approuver conformément au projet joint en annexe, le protocole d'accord à intervenir entre la Société Les Constructions Mécaniques de Normandie SAS, l'Etat, la Région et le Département ;

- d'autoriser le Président à signer :

- le protocole précité, étant précisé que l'accord de la Commission Européenne devra avoir été obtenu avant tout versement de l'aide régionale,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-215

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des PME et TPE » de 9 000 000 € votée en 2005, un dossier « Soutien à l'investissement commercial et artisanal » d'un montant de 100 000 € ;

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 12 000 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- . 190 000 € pour la création d'entreprises,
- . 200 000 € pour le soutien à l'investissement industriel,

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 3 000 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- . 13 000 € pour le soutien au conseil,
- . 517 560 € pour le soutien au recrutement,
- . 274 000 € pour le soutien aux opérations collectives ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région :

- 190 000 € en subventions, pour 6 bénéficiaires, au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,

- 200 000 € en avance remboursable, pour 1 bénéficiaire, au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 2,

* sur le chapitre 939 du budget de la Région :

- 23 560 € pour 1 bénéficiaire, au titre de l'Aide au Recrutement de Cadre IAA, conformément à l'annexe 3,

- 44 000 € pour 2 bénéficiaires, au titre de l'Aide au Recrutement de Cadre PMI, conformément à l'annexe 4,

- 13 000 € pour 2 bénéficiaires au titre du FRAC PMI, conformément à l'annexe 5,

- 450 000 € à WEBCAN, au titre des opérations exceptionnelles,

- 70 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture, au titre de la dotation annuelle du Comité d'Expansion Agroalimentaire de Normandie,

- 12 000 € au titre du Salon MADE IN FRANCE au CEBANOR, lequel s'engage à répercuter intégralement l'aide aux participants de l'opération,

- 72 000 € à la SIAGI, au titre de sa garantie des fonds FRAA et FMC 2005,

- 120 000 € à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, au titre du complément de sa dotation annuelle 2006,

- 49 528,88 € pour 3 bénéficiaires, via la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, au titre du FMC, conformément à l'annexe 6,

- 310 300 € pour 21 bénéficiaires, via la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat, au titre du FRAA, conformément à l'annexe 7,

- 22 280 € pour 2 bénéficiaires, via la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, au titre du FRAC Commerce, conformément à l'annexe 8 ;

- de prendre acte des subventions accordées aux :

- 3 bénéficiaires, au titre de l'ARC, conformément à l'annexe 4,

- 4 bénéficiaires, au titre du FRAC PMI, conformément à l'annexe 5,

- 6 bénéficiaires, au titre du FRAC Artisanat, conformément à l'annexe 9,

- 8 bénéficiaires, au titre du FMA, conformément à l'annexe 10 ;

- de proroger le délai de réalisation du programme de Prime Régionale à la Création d'Entreprise accordée à la SARL TECHNODOC à Cherbourg à (Manche), conformément à l'annexe 11 ;

- de maintenir le bénéfice des sommes versées aux 6 bénéficiaires, au titre du programme Prime à la Réduction des Charges, conformément à l'annexe 12 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-216

sur l'emploi et la reconversion industrielle : modernisation des territoires - financement de l'ADIT (Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique) en 2006

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 3 402 000 € votée en 2006, un dossier « Modernisation des territoires » d'un montant de 118 100 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à l'ADIT, une subvention de 118 100 €, soit 37,92 % du programme des dépenses éligibles, pour le soutien aux programmes d'actions d'intelligence économique à engager sur l'année 2006 ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-217

**sur le développement économique : Agences Régionales - financement de Normandie
Développement en 2006**

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 3 402 000 € votée en 2006, un dossier « Agences Régionales » d'un montant de 251 485 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à Normandie Développement, une subvention forfaitaire globale de 251 485 € dont :

- 242 000 € pour son programme d'actions prévu pour l'année 2006,

- 9 485 € pour son programme d'actions dans le cadre du programme européen EURATLANTIC ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-218

**sur le développement économique : modernisation sectorielle - Semaine Internationale
du Transport et de la Logistique**

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 3 402 000 € votée en 2006, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 45 370 € TTC ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Haute-Normandie, une subvention de 45 370 € TTC, soit 9,29 % du programme des dépenses éligibles, pour le soutien à la Semaine Internationale du Transport et de la Logistique ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit procéder au démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-219

**sur l'économie sociale et solidaire : divers - aide à l'immobilier pour l'Association
« Banque alimentaire du Calvados »**

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Economie sociale et solidaire » de 300 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 64 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à titre exceptionnel, une aide à l'immobilier de 64 000 € d'un montant maximal à l'Association Banque Alimentaire du Calvados ; le paiement sera effectué au prorata de la réalisation des dépenses éligibles dont le montant prévisionnel s'élève à 529 408 € ;

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-220

**sur l'économie sociale et solidaire : financement du fonctionnement de la Chambre
Régionale de l'Economie Sociale - CRES**

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 1 350 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 56 157 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 56 157 € à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES), répartie de la manière suivante :

- 8 857 € au titre du soutien régional aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, avec la mise à disposition, à titre gracieux, des salles de réunion et de documentation ; en contrepartie, la CRES s'engage à gérer la mise à disposition des salles de réunion et de documentation aux acteurs de l'économie sociale et solidaire,

- 47 300 € au titre du soutien régional à la structuration du champ de l'économie sociale et solidaire, plafonné à 38 % du budget 2006 de la CRES (dont le montant prévisionnel s'élève à 124 479 €), hors actions « C2RA » et « lieu ressource » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- une convention pluriannuelle d'objectifs, prenant en compte les liens de la CRES avec plusieurs des compétences de la Région,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-220 bis

sur l'économie sociale et solidaire : Prime Régionale à la Création par l'Insertion

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 1 350 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 3 000 € pour la Prime Régionale à la Création par l'Insertion ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, aux deux créateurs figurant dans le tableau joint en annexe 1, un montant individuel de 1 500 € par création d'activité, soit un total de 3 000 € ;

- d'annuler les subventions accordées aux deux créateurs figurant dans le tableau joint en annexe 2, ces derniers ayant cessé leur activité ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-221

sur la mer et le littoral : ports de plaisance et filière nautique

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Ports de Plaisance » de 1 000 000 € votée en 2006, au titre de la politique « Mer et Littoral », les montants suivants :

- 144 000 € pour le dossier « Cherbourg Plaisance Pontons »,

- 400 000 € pour le dossier « Cherbourg Plaisance Espaces Publics » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, à la ville de Cherbourg-Octeville, les subventions suivantes :

- 144 000 € pour l'allongement des pontons EFGH, l'implantation de deux pontons au nord du ponton H et le changement d'un transformateur,

- 400 000 € pour le réaménagement des espaces publics portuaires du secteur Chantereyne ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-222

sur la mer et le littoral : sécurité en mer (fonctionnement)

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la Sécurité en Mer, une subvention de 7 650 € à la Préfecture Maritime de la Manche et de la Mer du Nord, pour sa campagne annuelle de sécurité des loisirs nautiques ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-223

sur la mer et le littoral : sécurité en mer

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Sécurité en mer » de 100 000 € votée en 2006, un dossier « Sécurité en Mer - Investissement » d'un montant de 7 975 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 6 550 € à la Société Nationale de Sauvetage en Mer, pour le remplacement d'un canot pneumatique de la station de Grandcamp-Maisy,
 - 1 425 € à la Commune d'Isigny-sur-Mer, pour l'aménagement d'un local à usage exclusif de la Société Nationale de Sauvetage en Mer ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-224

**sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - promotion-qualité-valorisation -
maîtrise et valorisation du secteur aval de la pêche et de l'aquaculture - structures
collectives**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Promotion-Qualité-Valorisation » de 2 400 000 € votée en 2006, un dossier « structures collectives » d'un montant de 10 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 10 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, pour l'aménagement de locaux sociaux dans la halle à marée de Port-en-Bessin ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- *sur proposition du service technique de contrôle,

- *ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable, le Président ou le Directeur Général ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-225

sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - promotion-qualité-valorisation - ateliers individuels

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Promotion-Qualité-Valorisation des produits de la mer» de 2 400 000 € votée en 2006, un dossier « ateliers individuels » d'un montant de 4 257,43 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 4 257,43 € à la SARL CMS MAREE à Port-en-Bessin (Calvados), pour la mise en place de son atelier de cuisson de crustacés ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-226

**sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - promotion-qualité-valorisation -
promotion et assistance technique qualité**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « promotion et assistance technique qualité », les subventions suivantes :

- 5 000 € au Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) Vallée de l'Orne, pour l'édition 2006 de l'opération « Côtes et Mer » qui se déroulera les 8 et 9 juillet 2006 à Sallenelles (Calvados),

- 80 000 € à Normandie Fraîcheur Mer, pour son programme d'activités 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-227

sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - conservation des ressources

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 61 852 € à IFREMER, pour la réalisation de la première phase du projet OGIVE (2005-2007) ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-228

sur l'Europe

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Europe » de 590 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 28 000 € pour les bourses de stage en entreprise à l'étranger, dont 20 000 € pour les élèves de BTS et de Bac Professionnel des Lycées d'Enseignement Général et Technologique et des Lycées Professionnels et 8 000 € pour les élèves de BTSA et de Bac Professionnel des Lycées Agricoles,

- 88 515 € pour des actions diverses ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 5 434 € au CREAN, au titre de ses activités 2006, en tant que Relais Régional de Proximité LEADER+,

- 2 100 € au Lycée Sivard de Beaulieu à Carentan, pour un voyage éducatif européen du 17 au 19 mai 2006,

- 800 € au Lycée Cours Notre-Dame à Douvres-la-Délivrande, pour une visite à Bruxelles du 19 au 21 avril 2006,

- 2 681 € à l'Association AVRIL, pour l'organisation d'un chantier de jeunes européens à Agon-Coutainville du 31 juillet au 13 août 2006,

- 2 500 € au Centre Social Culturel Courteille à Alençon, pour l'organisation d'un chantier de jeunes européens du 31 juillet au 10 août 2006,

- 75 000 € à l'Université de Caen-Basse-Normandie en faveur du Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, pour les activités 2006 du PREFEN ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-231

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « Emplois-Tremplins »

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter :

- * sur l'AE « Emplois-Tremplins » de 5 850 000 € votée en 2005 :

- un montant de 62 400 € pour régulariser la situation des investissements attribués à 32 associations en 2005 et reprises dans l'annexe 2,

- un montant de 80 000 € correspondant à l'annulation par délibération 06-130 du 24 février 2006 de la subvention de l'Association SOL'AIR à Cherbourg-Octeville pour un montant de 50 000 € et à la diminution des subventions accordées aux Associations Dives Football et Boutique de Gestion par délibération n° 05-962 du 16 décembre 2005, pour un montant de 30 000 €,

- * sur l'AE « Emplois-Tremplins » de 6 825 000 € votée en 2006, un montant de 15 000 € correspondant à la diminution de la subvention accordée au Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles du Calvados par délibération n° 05-962 du 16 décembre 2005 ;

- d'affecter :

- * sur l'AE « Emplois-Tremplins » de 6 825 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 279 000 € pour l'aide à l'emploi,

- * sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 339 € pour la professionnalisation des Emplois-Tremplins,

- * sur l'AP « Economie sociale et solidaire » de 300 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 82 800 € pour l'aide au démarrage des Emplois-Tremplins ;

- d'attribuer, les subventions suivantes :

- 279 000 € sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour l'aide à l'emploi, conformément à l'annexe 1,

- 20 400 € sur le chapitre 909 du Budget de la Région pour l'aide au démarrage, conformément à l'annexe 2 ;

- 339 € sur le chapitre 931 du Budget de la Région pour l'aide à la professionnalisation, conformément à l'annexe 3 ;

- de modifier la délibération n° 05-962 du 16 décembre 2005 comme suit :

- le dossier d'un montant de 501 000 € est affecté sur l'AE « Emplois-Tremplins » de 6 825 000 € votée en 2006 et non sur l'AE « Emplois-Tremplins » de 5 850 000 € votée en 2005 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-232

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « 1000 parcours pour l'emploi »

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « 1000 parcours pour l'emploi », un montant global de 74 130,20 € conformément à l'annexe 1,
- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-233

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : opérations de développement local

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 18 435 € pour le programme « Opérations de développement local » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant de 18 435 € réparti conformément à l'annexe 1,

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions de partenariat jointes en annexes 3 et 4,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-234

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : création et reprise d'entreprises

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Création et reprise d'entreprises », pour un montant global de 41 298 €, les subventions suivantes :

- * au Comité de Formation Agricole et Rurale
 - 16 755 € pour la mise en place de 2 actions d'accompagnement des créateurs d'activité,
 - 6 905 € pour un stage préparatoire à l'installation,

- * à l'EPLEFPA du Robillard
 - 986 € pour un stage préparatoire à l'installation,

- * à la Chambre Départementale d'Agriculture de la Manche
 - 11 007 € pour un stage préparatoire à l'installation,

- * à l'EPLEFPA de Sées
 - 5 645 € pour un stage préparatoire à l'installation ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations et dans les conditions prévues au titre VI du livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-235

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : formation des chefs d'entreprise

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « formation des chefs d'entreprise », une subvention de 99 960 € au CADIPPE, entité juridique support de l'ANACT Basse-Normandie pour ses actions 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-236

sur l'aménagement du territoire : pays et agglomérations - investissement

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations » de 11 500 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 41 357 € au titre du contrat de Pays Saint-Lois,
- 487 200 € au titre du contrat de Pays d'Alençon,
- 63 500 € au titre du contrat de Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs,
- 217 392 € au titre du contrat de Pays d'Ouche ;

• d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux Communautés de communes et d'agglomération, ou communes et associations maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE
(CP du 24 mars 2006)

Bénéficiaires	Opérations	Coût HT	Aide de la Région
Pays Saint-lois : Commune de Saint-Jean-des-Baisants(50)	Aménagement de logements locatifs pour les jeunes à forte mobilité professionnelle, à Saint-Jean-des-Baisants	Coût total : 118 164€	41 357 € 35 %
Pays d'Alençon Commune d'Alençon (61)	Extension de la salle de musiques actuelles la « Luciole » à Alençon.	Coût total : 1 880 000 € Coût subventionnable : 1 626 800 €	487 200 € 29.95 %
Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs Association du Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs (61)	2 nd e tranche de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et des Entreprises de Services	204 000 €	63 500 € 31.12 %
Pays d'Ouche: Commune de L'Aigle (61)	Création d'une bibliothèque médiathèque, à l'Aigle	Coût total : 1 384 388 € Coût subventionnable : 1 209 767 €	217 392 € 17.97 %

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-237

**sur l'aménagement du territoire : maillage du territoire - contrat « Cœur de Bourg »,
« Ville Régionale », « Pôle Intercommunal » - avenant - attribution de subventions**

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les modifications apportées au contrat de « Pôle Intercommunal » de la communauté de communes d'Athis-de-l'Orne ;

- d'affecter sur l'AP de 10 000 000 € votée en 2006, pour les actions de maillage du territoire, les montants suivants :

- 405 803 € pour le dossier Contrat « Ville Régionale » dont :

- . 300 000 € pour la commune de Villers Bocage,
- . 105 803 € pour la commune d'Avranches,

- 575 563 € pour le dossier Contrat « Pôle intercommunal » dont :

- . 245 170 € pour la Communauté de communes de Balleroy Le Molay-Littry,
- . 37 000 € pour la Communauté de communes de Intercom Séverine,
- . 24 000 € pour la Communauté de communes de Villers Bocage,
- . 109 631 € pour la Communauté de communes de Pontorson,
- . 58 474 € pour la Communauté de communes de Montmartin-sur-Mer,
- . 54 068 € pour la Communauté de communes du Tertre,
- . 18 269 € pour la Communauté de communes de Saint-Pois,
- . 38 451 € pour la Communauté de communes de la Vallée de l'Ouve,
- . 27 500 € pour la Communauté de communes de Pays de Tinchebray ;

- d'attribuer pour un montant de 405 803 € sur le chapitre 905 fonction 52, et de 912 904 € sur le chapitre 905 fonction 53, du Budget de la Région, les subventions aux Communautés de communes ou Communes maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- de modifier l'annexe de la délibération n° 05-859 du 21 novembre 2005 comme suit :

- la subvention de 46 283 € initialement accordée à la Commune d'Orglandes pour la réalisation de l'aménagement de son bourg, d'un montant prévisionnel de 196 000 € HT, est transférée à la Communauté de communes de la Vallée de l'Ouve, maître d'ouvrage de cette opération.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE
(CP du 24 mars 2006)

Bénéficiaires	Objectifs	Coût HT	Aide Région sollicitée	Autres financements
Cme de Villers-Bocage (14)	CVR de Villers-Bocage : 2 ^{ème} tranche de l'aménagement de la rue Georges Clemenceau	698 404 €	300 000 € 42.96%	Département : 68 270 € SDEC : 190 453 € Cme : 139 681 €
Cdc de Balleroy le Molay-Littry (14)	CPI de Balleroy Le Molay-Littry : Création d'un pôle intercommunal de développement et de promotion du territoire « maison de la forêt » sur la commune de Montfiquet	678 500 €	245 170 € 36.13%	Etat (DDR) : 53 166 € Département : 244 260 € Cdc : 135 904 €
Cdc de Béný- Bocage (14)	CPI de la cdc de Béný- Bocage : Création d'une zone d'activités économiques sur la commune de Saint- Martin-des-Besaces	71 555 €	8 100 € 11.32%	Etat (DDR) : 28 900 € Département : 19 000 € Cdc : 15 555 €
Cdc de Béný- Bocage (14)	CPI de la cdc de Béný- Bocage : construction de deux ateliers relais sur la future zone d'activités de Saint-Martin-des-Besaces	509 200 €	133 200 € 26.16%	Etat (DDR) : 79 004 € Département : 130 316 € Cdc : 166 680 €
Cme du Champ- du-Boult (14)	CPI de la cdc Intercomm Séverine : Aménagement de la traverse du bourg	Coût total : 267 620 €	37 000 €	Département : 82 314 € Cme : 148 306 €
Cme de Villers- Bocage (14)	CPI de la cdc de Villers- Bocage : Aménagement de deux aires de loisirs	123 770 €	24 000 € 19.39%	Département : 61 885 € Cme : 37 885 €
Ville d'Avranches (50)	CVR d'Avranches : Aménagement des abords du Centre du Livre Manuscrit, Place d'Estouteville et des rues adjacentes, tranche 1	527 596 €	105 803 € 20%	Etat (DGE) : 68 350 € Département : 158 279 € Ville : 195 164 €
Commune d'Aucey-la-Plaine (50)	CPI de la Cdc de Pontorson : Aménagement d'un étang, au lieu dit le « Chalopin »	19 171 €	9 586 € 50%	Fonds européens : 2 000 € Département : 750 € Commune : 6 835 €
Commune d'Aucey-la-Plaine (50)	CPI de la Cdc de Pontorson : Aménagement de 4 logements locatifs	140 089 €	70 045 € 50%	Commune : 70 044 €
Commune de Sacey (50)	CPI de la Cdc de Pontorson : Transformation de locaux pour la création d'un logement communal	112 700 €	30 000 € 26,61%	Fonds européens : 7 500 € Commune : 75 200 €

Bénéficiaires	Objectifs	Coût HT	Aide Région sollicitée	Autres financements
Commune de Lingreville (50)	CPI de la Cdc de Montmartin-sur-Mer : Aménagement paysager de l'entrée ouest du bourg	28 348 €	8 536 € 30,11%	Commune de Lingreville : 19 812 €
Commune d'Orval (50)	CPI de la Cdc de Montmartin-sur-Mer : Mise en valeur du bourg, des chemins de randonnées et création d'espaces pour les jeunes	155 570 €	49 938 € 32,10%	Etat (DGE) : 31 000 € Commune : 74 632 €
Cdc du Tertre (50)	CPI de la Cdc du Tertre : Extension de la zone d'activités de « Charlemagne », commune de Bellefontaine	159 547 €	54 068 € 33,88%	Etat (DDR) : 63 819 € Cdc : 41 660 €
Commune de Saint Michel-de-Montjoie (50)	CPI de la Cdc de Saint-Pois : Aménagement du bourg et des abords du Musée du Granit	110 417 €	18 269 € 16,54%	Etat (DGE) : 20 781 € France Télécom : 4 306 € Commune : 67 061 €
Commune de Cosqueville (50)	CPI de la Cdc de Saint-Pierre-Eglise : Aménagement du bourg de Vrasville et restauration du lavoir d'Angoville (communes associées à Cosqueville)	12 126 €	4 042 € 33,33%	Etat (DGE) : 1 809 € Commune : 6 275 €
Cdc de la Vallée de l'Ouve (50)	CPI de la Cdc de la Vallée de l'Ouve : Aménagement du bourg de la commune de Hauteville-Bocage	63 700 €	19 085 € 29,96%	Etat (DGE) : 12 740 € Commune : 19 110 € Cdc : 12 765 €
Cdc de la Vallée de l'Ouve (50)	CPI de la Cdc de la Vallée de l'Ouve : Aménagement du bourg de la commune de Biniville	94 000 €	19 366 € 20,60%	Etat (DGE) : 18 800 € Commune : 33 500 € Cdc : 22 334 €
Cdc du Bocage d'Athis de L'Orne (61)	CPI de la Cdc du Bocage d'Athis de L'Orne : Projet de muséographie sur le complexe touristique de la Roche d'Oëtre	768 036 €	132 360 € 17,23 %	Département : 60 000 € Fonds européens : 185 847 € Réserve parlementaire : 60 000 € Cdc : 329 829 €
Cdc du Pays de L'Aigle (61)	CPI de la Cdc du Pays de L'Aigle : Aménagement du cœur de bourg de St-Martin-d'Ecublei	94 624 €	22 639 € 23,93 €	Etat (DGE) : 28 387 € Cdc : 43 598 €
Commune du Ménéil Ciboult (61)	CPI de la Cdc du Pays de Tinchebray : Aménagement du centre bourg	63 862 €	27 500 € 43 %	Etat (DGE) : 12 772 € Cme : 23 590 €

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-238

sur l'aménagement du territoire : Etudes et planification - Mise en œuvre de la concertation dans le cadre des Voix Publiques : « Aménagement du Territoire » liée à la révision du SRADT

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « SRADT » de 900 000 € votée en 2006, un dossier « Assises des Territoires », d'un montant de 310 000 €, pour la mise en œuvre de la concertation dans le cadre des Voix Publiques ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-242

**sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- * sur l'AP de 66 000 000 € votée en 2006, pour « l'adaptation des locaux d'enseignement à la pédagogie et la rénovation et de la maintenance des locaux d'accueil et d'hébergement », les dossiers suivants :

- ° au titre des nouvelles opérations du PPI 2005-2006 et de son avenant 2006

- 60 000 € pour la rénovation de la salle des professeurs au lycée « Victor Hugo » à Caen,
 - 50 000 € pour lancer l'opération de réfection des installations électriques au lycée « de Sauxmarais » à Tournelville,
 - 15 000 € pour le contrôle périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les lycées de Basse-Normandie,

- * sur l'AP « équipements pédagogiques dans les établissements publics » de 6 100 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 138 380 € pour des équipements pédagogiques,
 - 952 958 € pour le renouvellement du mobilier scolaire et d'hébergement ;

- d'attribuer :

® sur le chapitre 902 du budget de la Région

- * au titre des équipements,

- 5 subventions pour l'acquisition d'équipements pédagogiques, conformément à l'annexe II.1,

- 76 subventions pour le renouvellement de mobilier scolaire et d'hébergement, conformément à l'annexe A,

® sur le chapitre 932 du budget de la Région

- * au titre des dépenses de fonctionnement complémentaires aux établissements publics :

- 5 subventions conformément à l'annexe V,

- * au titre de la politique éducative, conformément à l'annexe VI :

- 2 subventions au titre des projets pédagogiques, colloques dont les séjours à l'étranger des lycéens et élèves de BTS,

- 5 subventions au titre du Fonds Social Régional ;

- de réserver sur le chapitre 932 du Budget de la Région, un crédit de 150 000 € pour lancer un audit sur la répartition des besoins de personnels techniciens ouvriers et de service des lycées, dans le cadre des nouvelles compétences de la Région ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- * au titre des équipements

- délibération n° 05-752 du 14 octobre 2005

la subvention de 15 000 € attribuée au lycée « Pierre et Marie Curie » à Saint-Lô pour l'acquisition d'une cabine de meulage avec aspiration de poussière ayant été utilisée, pour un montant de 13 669 €, à l'achat de 3 machines mobiles pour aspiration de poussières, le solde, soit 1 331 €, sera affecté au remplacement des différents écrans de protection qui préservent les élèves des rayons émis par les postes de soudure et éventuellement à l'achat d'un nouveau poste de soudure,

- délibération n° 05-226 du 15 avril 2005

la subvention de 3 500 € attribuée au lycée « Jean Rostand » à Caen pour l'acquisition d'un turbo-broyeur n'ayant pas été utilisée en totalité, le solde, soit 1 408,53 € sera affecté à l'achat d'un salad'bar supplémentaire au self ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant financier relatif à la convention UPI « déficience visuelle » portant sur un montant de 45 780 € au titre de 2006, conformément à la délibération n° 05-99 de l'Assemblée plénière du 25 octobre 2005 relative aux dotations de fonctionnement des EPLE,

- tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-243

sur l'enseignement supérieur : investissement et fonctionnement

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « ESBSUB » de 627 000 € votée en 2005, un dossier d'un montant de 37 100 € pour des équipements relatifs aux fluides dans le cadre du CNRT Matériaux sur le Campus II ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

3 sur le chapitre 902 du budget de la Région

- 37 100 € à l'ENSICAEN, sis Boulevard Maréchal Juin Campus II, au titre du financement d'équipements complémentaires en matière de fluides pour le CNRT Matériaux,

3 sur le chapitre 932 du budget de la Région,

- 1 000 € à l'Association Forum construction, sise à l'ESITC, 1 rue Pierre et Marie Curie à EPRON, pour l'organisation les 24 et 25 mars prochains, d'une manifestation intitulée « Forum Construction » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-244

sur l'enseignement supérieur : bourses sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits dans des formations sociales et paramédicales et figurant dans la liste jointe en annexe, pour un montant global de 12 188 € ;

- de modifier l'annexe à la délibération n° 05-868 du 21 novembre 2005, en supprimant de cette annexe, les noms d'étudiants repris dans le tableau ci-dessous, ces derniers ayant abandonné leur formation ou bénéficiant d'un autre financement qui ne peut être cumulé :

Nom et prénom	Ecole	Bourse attribuée	Solde à suspendre	Titre de recette à émettre
DESALEUX Julie	IFSI CHU Caen	3 ^{ème} échelon	1 270,00 €	0
MARTIN CALDERON Karen	IFSI CHU Caen	5 ^{ème} échelon	1 777,00 €	0
MOLEANA Kalala	Aide soignante CHU Caen	5 ^{ème} échelon	1 777,00 €	0
POUPARD Florine	IFSI Falaise	1 ^{er} échelon	657,50 €	0
LAFOSSE-DUPONT Marie	Aide soignante St Joseph Deauville	2 ^{ème} échelon	991,00 €	991 €
PICHON Virginie	IFSI Lisieux	5 ^{ème} échelon	1 777,00 €	0
BROULT Gaëlle	Aide soignante CH Flers	2 ^{ème} échelon	991,00 €	991 €
KEANG Adeline	Infirmière IFSS Alençon	5 ^{ème} échelon	1 777,00 €	0

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-245

sur la recherche : orientation, soutien et expertise des pôles, réseaux et équipes de recherche

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Orientation, soutien et expertise des pôles, réseaux et équipes de recherche » de 9 727 593 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 554 903,52 € au titre des « allocations co-financées »,
- 611 780 € au titre des « allocations financées à 100 % »,
- 32 319,19 € au titre du pôle « Matériaux Polymères Plasturgie », dans le cadre des réseaux de recherche du Pôle Universitaire Normand,
- 136 659 € au titre du « Soutien à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle » ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

*au titre des allocations co-financées, conformément à l'annexe 1, 554 903,52 € répartis comme suit :

- 166 207 € à l'Université de Caen Basse-Normandie,
- 34 508,76 € à l'INRA,
- 37 746 € à l'INSERM,
- 25 164 € à l'ENSICAEN,
- 25 164 € à IFREMER,
- 12 000 € à l'Institut Laue Langevin,
- 62 910 € au CEA,
- 191 203,76 € au CNRS,

*au titre des allocations financées à 100 %, conformément à l'annexe 2, 611 780 € répartis comme suit :

- 580 516 € à l'Université de Caen Basse-Normandie,
- 31 264 € à l'ENSICAEN,

*au titre des réseaux de recherche du Pôle Universitaire Normand :

- 32 319,19 € à l'Université de Caen pour le Laboratoire Procédés Matériaux, pour la première année de l'étude intitulée « Nouvelles voies d'optimisation et d'ajustement des caractéristiques de membranes pour piles à combustibles de type PEMFC »,

*au titre du soutien à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle :

- 130 649 € à l'Association Relais d'Sciences, pour son programme d'actions 2006,
- 560 € au Lycée Pierre et Marie Curie de Saint-Lô,
- 175 € au Lycée Thomas Helye de Cherbourg-Octeville,
- 85 € au Lycée Alexis de Tocqueville de Cherbourg-Octeville, pour la prise en charge des frais de transports des élèves à l'exposition « Lumières sur la lumière », conformément à l'annexe 3,
- 490 € à l'Association « Olympiades Régionales de la Chimie en Basse-Normandie », pour la prise en charge du déplacement de lycéens à des séances de formation complémentaires et aux Olympiades de la chimie,

- 4 000 € au CNRS, en faveur du CIRIL, pour l'organisation du colloque « Sources cohérentes et incohérentes UV, VUV, X - Applications et développements récents »,

- 700 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour l'organisation d'un colloque sur le droit et l'environnement ;

- de prendre en charge les frais engagés :

- à compter du 1^{er} janvier 2006, pour le soutien au programme d'activités de l'Association Relais d'Sciences,

- depuis la rentrée scolaire 2005, pour le transport des lycéens et d'effectuer le paiement sur présentation de factures ;

- de prendre en compte les justificatifs des frais afférents à l'étude intitulée « Nouvelles voies d'optimisation et d'ajustement des caractéristiques de membranes pour piles à combustibles de type PEMFC » à compter de la date d'embauche du doctorant ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-246

sur la recherche et l'innovation : innovation, interface recherche-entreprises - soutien à l'innovation - partenariat avec OSEO

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- le protocole d'accord entre OSEO et la Région Basse-Normandie dans le cadre du soutien à l'innovation,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-247

sur la recherche et l'innovation : innovation, interface recherche-entreprises - soutien à l'innovation

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 9 727 593 € votée en 2006, un dossier « Innovation » d'un montant de 15 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 15 000 € à la SARL LOGIPIX à Caen (Calvados), au titre de l'aide à l'innovation, conformément à l'annexe jointe ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-248

sur la recherche et l'innovation : transfert de technologie

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 9 727 593 € votée en 2006, un dossier « Potentiel Humain » d'un montant de 19 014 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 19 014 € à l'Université de Caen, au titre de la procédure des Allocations Post-Doctorales en Laboratoire ayant une activité de recherche appliquée ou finalisée, conformément à l'annexe jointe ;
- de modifier les caractéristiques de la convention signée le 19 décembre 2005 entre la Région et l'Université de Caen, en fixant la période de réalisation du projet aidé du 18 mai 2006 au 18 novembre 2006 au lieu du 1^{er} décembre 2005 au 1^{er} juin 2006 ;
- d'accorder un délai d'un mois à chaque bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-249

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer, avec l'Etat et l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) dans le cadre de l'accompagnement des structures de formation et de développement de l'ingénierie pédagogique, la convention cadre 2006-2009 de la politique régionale pour la formation des personnes handicapées, jointe en annexe.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-250

**sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : actions territorialisées en
faveur des demandeurs d'emploi**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre des actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi, pour un montant global de 16 502,35 €, les subventions suivantes :

- * au titre des formations préparatoires à l'emploi et à la qualification

- 2 282 € au Foyer de Jeunes Travailleurs de Cherbourg-Octeville pour son action « Evaluation et d'Insertion »,

- * au titre des formations qualifiantes jeunes et adultes

- 14 220,35 € au GRETA Sud Normandie dans le cadre de parcours de formation pour des demandeurs d'emploi ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-251

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : mobilité internationale

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Mobilité internationale » de 940 000 € votée en 2006, un dossier « aide à la mobilité internationale » d'un montant de 27 600 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région un montant global de 27 600 € conformément à l'annexe 1 ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-252

sur la culture : célébration du centième anniversaire de Léopold Sedar SENGHOR

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Année SENGHOR » une subvention de 5 000 €, à l'Association des Amis du Musée de Normandie (Caen), conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
Association des Amis du Musée de Normandie (Caen)	Cycle de conférences organisées conjointement avec l'université SENGHOR d'Alexandrie (Egypte). Dates et localisation : 31 janvier, 9 mars, 16 novembre 2006 au château de Caen ; 6 février, 12 mars, 16 avril, 30 octobre, 19 novembre et 11 décembre 2006 à Alexandrie.	10 500 €	5 000 €	/	/	5 250 € Caen	250 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-253

sur la culture : soutien au spectacle vivant

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur du spectacle vivant », un montant total de subventions de 322 100 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE : SPECTACLES VIVANTS

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Département	Part Ville	Part demandeurs et divers
Compagnie Rictus (Caen)	Réalisation d'un diptyque : performances / installations intitulées « Dedans dehors David » et « Warm »	148 878 €	30 000 €	50 000 € DRAC	12 000 € Calvados	12 000 € Ville de Caen	228 € mécénat 44 650 € autofinancement
Compagnie Actéa, (Caen)	Création de « La Ménagerie de verre » de Tennessee WILLIAMS	292 728 €	25 000 €	20 000 € DRAC	18 000 € ODACC	24 080 € Caen 8 000 € Contrat ville-Etat 17 000 € Contrat ville de Caen	16 500 € Conseil Régional / Emploi Tremplin 40 000 € Conseil Régional / Formation 124 148 € Autofinancement
Pebroc Théâtre (Caen)	Aide à la reprise de l'Opéra Bouffon Partenariat entre Pebroc Théâtre et X Filles	140 977 €	30 000 €	20 000 € DRAC	22 000 € Calvados	6 000 € Caen	15 000 € ODIA 6 479 € CNASEA 9 505 € SPEDIDAM 31 993 € Autofinancement
Compagnie Dodeka (Hérouville-Saint-Clair)	« Le Frigo » de COPI création accueillie à Paris en septembre-octobre	60 875 €	5 000 €	10 000 € DRAC	2 000 € ODACC	5 000 € Paris	5 000 € DMDTS 3 000 € Mécénat 30 875 € Autofinancement

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Département	Part Ville	Part demandeurs et divers
Théâtre Foz (Caen)	Création « La rivière sous la rivière » de Clarissa PINKOLA ESTES	195 252 €	25 900 €	21 547 € DRAC	18 721 € Calvados	28 320 € Caen 12 000 € contrat de ville	24 690 € CNASEA 64 074 € Autofinancement
Théâtre de la Presqu'île (Granville)	Aide à la reprise de « Richard III n'aura pas lieu » de Matěj VÍŠNÍEC. Collaboration avec 2 théâtres roumains. Création « La sœur de Marcel » de Raymond COUSSE (Avignon 2006). Aide à la reprise en milieu rural des « Itinérances : « J'ai des nouvelles de Maupassant » et « Les laveurs de cerveaux ».	235 100 €	30 000 € (création : 20 000 € + lieu : 10 000 €)	7 000 € DRAC	37 000 € Manche	30 000 € Granville	6 000 € Institut français de Bucarest 4 500 € AFAA 120 600 € Autofinancement
Compagnie Papaq (Caen)	Aide à la reprise de : « Le Roi coléoptère », « Le Jour de la Lune », « Monsieur Filoche », « L'enfant sans nom » «et « Xp3 Laboratoire ».	401 937 €	10 000 €	42 000 € DRAC	7 300 € Calvados	3 500 € Caen 5 000 € Blainville-sur-Orne	20 000 € DMDTS 1 500 € SACEM 5 000 € Comité de soutien aux groupes 4 000 € ODIA 4 000 € Caisse des dépôts et consignations 29 151 € Aides diverses 270 486 € Autofinancement

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Département	Part Ville	Part demandeurs et divers
Compagnie Ekimoz (Pirou, Manche)	Aide à la reprise de « Intrusio »	122 647 €	10 000 €	15 000 € DRAC	15 000 € Manche	1 000 € Pirou- Armanville 2 750 € communauté de communes	5 000 € ODIA 10 000 € DICREAM 11 274 € aide à l'emploi (Etat) 52 623 € Autofinancement
Théâtre de la Rampe (Caen)	Aide à la reprise de « La double inconstance » de Marivaux, « L'échange » de Claudel » et « Une famille ordinaire » de Pliya.	66 749 €	10 000 €	/	/	/	56 749 € Autofinancement
Théâtre du Signe (Caen)	Aide à la reprise de « L'escargot n'a pas froid aux yeux » pour le jeune public	55 798 €	7 000 €	/	4 000 € Calvados	3 500 € Caen	41 298 € Autofinancement
Compagnie Joe Sature et ses Joyeux Osselets (Caen)	Aide à la reprise de « Hors service » au théâtre Archipel de Granville et des spectacles de la compagnie en Basse-Normandie, hors région et Europe.	79 890 €	6 000 €	/	7 000 € Calvados	7 890 € Caen	59 000 € Autofinancement

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Département	Part Ville	Part demandeurs et divers
Théâtre de la Boderie (Orne)	Aide au lieu : accueil d'artistes régionaux et nationaux pour des actions pluridisciplinaires	79 653 €	15 000 €	/	9 794 € Orne	2 938 € Communauté de communes d'Athis 255 € communes	1 111 € Leader+ 55 555 € Autofinancement
Centre Dramatique National de Normandie (Caen)	Création : « Les Barbares » de GORKI. Mai 2006 : Hérouville, Athènes. Avignon : 17-22 juillet 2006. Tournée en France : 120 représentations.	1 591 472 €	75 000 €	/	10 000 € Calvados	25 000 € Caen 15 000 € Hérouville- Saint-Clair	10 000 € AFAA 100 000 € Festival Octobre en Normandie 229 000 € Festival d'Avignon 150 000 € Théâtre de la Colline 707 422 € coproducteurs 270 050 € Autofinancement
Association DK Danse La Ventura Compagnie (Caen)	Démarche de création sur 3 ans : « TOD ». 2006 : « BICN, le Chien », 1 ^{ère} étape.	229 100 €	20 000 €	35 000 € DRAC	10 000 € ODACC 5 000 € Manche	5 000 € Caen	10 000 € ODIA 20 000 € Organismes divers 124 100 € Autofinancement
Danse Perspective	Aide au projet de médiation : « L'appartement , 3 pièces etc... avec Dépen... Danse »	65 500 €	10 000 €	6 000 € DRAC	6 000 € Manche 6 000 € Calvados 3 000 € Orne	6 000 € Caen	8 500 € Partenariats 20 000 € Autofinancement

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Département	Part Ville	Part demandeurs et divers
Chorège La danse de tous les sens (Falaise)	4 ^{ème} festival de danse : La danse de tous les sens	103 500 €	11 500 €	30 000 € DRAC 1 500 € Inspection académique	10 000 € Calvados	13 000 € Falaise 3 000 € CDC Pays de Falaise	10 000 € ADAMI 10 000 € Caisse des dépôts et consignations 1 500 € ODIA 2 000 € Partenaires privés 11 000 € Autofinancement
Association Lever de Rideau (Cabourg)	10 ^{ème} Festival du théâtre universitaire et des grandes écoles. Dates : 28-29-30 avril 2006. Localisation : Cabourg.	32 900 €	1 700 € (aide exceptionnelle au titre du 10 ^{ème} anniversaire)	/	/	8 500 € Cabourg	900 € Divers 2 000 € Caisse d'Epargne 1 500 € Canal+ 1 500 € Annonces 6 000 € Sponsoring en marchandises 10 500 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-254

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », un montant global de subventions de 34 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE : FICR (Fonctionnement)

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
La Nuit des soudeurs (Granville)	Evénement autour de la sculpture Localisation : Granville Dates : 1 ^{er} week-end d'août 2006. Sculpture monumentale à partir de ferraille sur le port..	21 500 €	3 000 €	2 000 € DRAC	4 500 € Manche	4 500 € Granville	4 000 € Chambre de Commerce et d'Industrie 2 000 € Partenaires privés 1 500 € Autofinancement
Millénaire Presse	Edition du guide gratuit « Un été en Basse-Normandie » sur les événements culturels prévus entre le 15 juin et le 15 octobre 2006 en Basse-Normandie.	33 650 €	10 000 €	/	10 000 € Calvados 10 000 € Manche 3 650 € Orne	/	/
Association La Tartine (Hérouville)	Publication de l'agenda gratuit pour les sorties des enfants jusqu'à 12 ans en Basse-Normandie. (Aide au lancement)	43 000 €	6 000 €	/	/	/	2 000 € partenariats 22 000 € Recettes publicitaires 4 000 € Publi-information 9 000 € Autofinancement

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
Compagnie Magnanarelle (Bretteville- l'Orgueilleuse, Calvados)	Projet : « Promenons-nous » en partenariat avec Archipels : promenades spectacles. Thème : maternité et enfance, sorcellerie autour du Maghreb, Irlande, Bénin, Mali et Normandie ; projet de résidence Jacques ROUIL (octobre 2006), auteur normand de nouvelles sur le monde paysan. Dates : mai-octobre 2006	22 517,80 €	3 000 €	5 000 €	2 000 € Manche 5 000 € Calvados	100 € communes	2 000 € Leader+ 4 417,80 € entrées 1 000 € autofinancement
Association Les Rencontres	Cotisation annuelle à l'association des villes et régions de la Grande Europe pour la Culture	/	2 500 €	/	/	/	/
Association Réseau Pollen (Vire)	Poursuite du projet « Labomylette », projet photographique de Stéphane JANOU. Implication des habitants. Exposition prévue à Vire en juin 2006.	19 100 €	3 000 €	/	1 250 € Calvados 4 300 € Manche	500 € Saint-Séver 1 000 € Vire 1 000 € Sourdeval 500 € St-Pois 700 € Champ du Boult 1 000 € St-Laurent- de-Cuves	150 € CAF Calvados 200 € OPAC Calvados 150 € Dispositif VVV 1 500 € Partenaires privés (Club entreprises et industriels) 3 850 € autofinancement

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ACSEA) (Hérouville Saint- Clair)	Actions éducatives et sociales auprès des jeunes des quartiers sensibles : réalisation d'une bande-dessinée.	74 600 €	6 500 €	/	15 000 € ODACC	15 000 € Bayeux	15 000 € CAF Calvados 5 000 € OPAC Calvados 9 600 € Sponsors 8 500 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-255

sur la culture : soutien en faveur des expositions

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des expositions », un montant global de subventions de 127 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE / EXPOSITIONS

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Département	Part Ville	Part demandeurs et divers
Association 2Angles (Flers)	Exposition "Passages" d'Elisabeth Voirin, "De toute nature" de Gérald Kerguillec, Anne-France Erbillon et Alain Jarosinsky	34 636 €	7 500 €	10 000 € DRAC	1 200 € Orne	2 000 € Flers 7 000 € communauté d'agglomération du Pays de Flers	1 200 € Mécénat (Leclerc) 5 736 € autofinancement
Association Art à Mondaye	Exposition consacrée à Véronique BIGO, artiste peintre sur le thème de l'annonciation. Dates : été 2006. Localisation : abbaye Saint-Martin-de-Mondaye (Calvados)	21 600 €	10 000 €	/	/	/	1 000 € école Sainte-Croix de Neuilly 10 600 € autofinancement
Association Chroniques Nomades (Honfleur)	10 ^{ème} anniversaire du festival Chroniques Nomades dédié à la photographie de voyage. Dates : 13-28 mai 2006 Thèmes : problèmes sociaux, culturels, écologiques	155 700 €	21 000 €	10 000 € DRAC	7 000 € Calvados	40 000 € Trouville 20 000 € Honfleur	6 800 € direction de la communication (Conseil Régional) 23 900 € Canon 10 000 € Fuji Film 4 000 € Géo 13 000 € autofinancement

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Département	Part Ville	Part demandeurs et divers
Ville de Pont-l'Eveque	2 expositions : « Natures Mortes » : œuvres de BIGO, BRAQUE, PICASSO... « La forêt, l'arbre et la feuille » : ALECHINSKY, MONORY, MOORE... Dates : été 2006. Localisation : Les Dominicaines à Pont l'Evêque.	50 700 €	5 000 €	/	15 000 € Calvados	26 200 € Pont l'Evêque	4 500 € autofinancement
Communauté de communes de Saint-Clair-sur-Elle	8 ^{ème} Symposium international de sculptures. Dates : 3-24 juin 2006	44 850 €	4 500 €	4 000 €	9 150 € Manche	3 200 € communauté de communes de l'Elle	20 000 € association du Pays Saint-Lois 4 000 € COGEMA
Association Centre d'art contemporain de Basse-Normandie	Expositions 2006, résidences d'artistes : Catherine Heard, Echappées, Lani Maestro, Christophe Cuzin...	278 645 €	59 000 €	113 900 €	28 500 € ODACC	60 000 € Hérouville-Saint-Clair	17 245 € autofinancement
Association Le Vieux Lavoir (Orne)	2 ^{ème} biennale internationale de peinture et sculpture de Tinchebray. Pays à l'honneur : le Maroc Dates : 29 avril-14 mai 2006. Localisation : Tinchebray.	17 032 €	2 000 €	/	3 066 € Orne	/	3 800 € sponsors 1 500 € Crédit Agricole 4 200 € Droits accrochage artistes 2 466 € autofinancement

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Département	Part Ville	Part demandeurs et divers
Association Festival Off de Honfleur	6 ^{ème} festival Off de Honfleur Dates : 13-28 mai 2006 8 expositions consacrées à de jeunes photographes à la médiathèque et à l'office de tourisme notamment.	11 144 €	1 500 €	/	2 786 € Calvados	2 786 € Honfleur	4 072 € Partenariat
Centre Régional de l'Image et du Son	« 100 ans de cinéma amateur » Dates : 29 juin-17 septembre 2006 Expositions de lanternes magiques ; projections de plein air de films amateurs de vacances au bord de la mer tournés dans les années 50 et de films amateurs de fiction des années 30. Films de Régis COTENTIN. Localisation : abbaye d'Ardenne	33 065 €	16 500 €	5 000 € DRAC	/	/	5 000 € IMEC 6 565 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-256

sur la culture : aménagement de lieux de spectacles

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Création artistique » de 1 898 000 € votée en 2006, un montant de 90 759 € pour le dossier « Aménagement de lieux de spectacles » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de la création artistique, un montant global de subventions de 90 759 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par l'expert-comptable, le Président, le comptable public ou le Maire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE : Aménagement de Lieux de Spectacles

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Office Départemental d'Action Culturelle du Calvados	Acquisition de matériels scéniques destinés au parc de prêt (organisateur de spectacles, petites collectivités, associations...)	38 449 €	30 759 €	/	/	/	7 690 € Autofinancement
Ville de Lessay	Réalisation des équipements scéniques dans le cadre de la construction d'un espace culturel d'expositions et de spectacles.	297 416 €	60 000 €	/	/	237 416 € Lessay	/

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-257

sur la culture : soutien à la diffusion musicale

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion musicale », un montant total de subventions de 154 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour le dossier Collectif d'Artistes de Caen ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE DIFFUSION MUSICALE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Association Mondaye en musique	5 ^{ème} festival de Musique sacrée (édition 2006). Dates : du 22 septembre au 1 ^{er} octobre 2006.	41 450 €	15 000 €	/	6 000 € Calvados	/	1 000 € Crédit Industriel du Nord 10 000 € recettes 9 450 € autofinancement
Fédération de Basse-Normandie de l'Union des Fanfares de France	Stages, formation, organisation des examens	35 880 €	2 000 €	7 600 € DRAC	13 482 € Orne, Manche, Calvados	500 € Caen	12 298 € autofinancement
Septembre musical de l'Orne (Alençon)	Subvention exceptionnelle pour : Idoménée de MOZART, seule représentation de cette œuvre par les Arts Florissants en Basse-Normandie. Date : 9 septembre 2006 Localisation : Carré du Perche de Mortagne	78 550 €	40 000 € (au titre de la diffusion des Arts Florissants).	/	/	/	38 550 € Autofinancement
L'Orphéon, centre de musique vocale (Bayeux)	Festival « Les Voix de l'Aure, la voix dans tous ses états ». Dates : 20-27 août 2006 Localisation : Bayeux	46 600 €	6 000 €	5 000 € DRAC	3 750 € ODACC	7 000 € Bayeux	5 450 € CNASEA 1 500 € Mécénat 17 900 € Autofinancement
Association Roc en Baie (Saint-Pois, Manche)	Festival Papillons de nuit Dates : 2, 3, 4, juin 2006. Localisation : Saint-Laurent-de-Cuves (Manche). Programmation : chanson française, rock (Louise Attaque, Miossec, Dub Incorporation...) Travail de prévention contre le sida, la drogue et l'alcool.	1 639 250 €	18 000 €	/	42 200 € (dont 12 200 € en valorisation) Manche	10 500 € communauté de communes 13 350 € Saint-Laurent De Cuves	8 000 € SACEM 7 000 € CNV 63 000 € partenariat 1 477 200 € Autofinancement

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Ville d'Houlgate	10 ^{ème} édition de Festijazz, festival de jazz New Orleans. Dates : 17-19 août 2006. Localisation : Houlgate Programmation : Sac à Pulse, Marc LAFERRIERE Quintet, Spirit of Chicago...	42 000 €	1 500 €	/	1 500 € Calvados	26 000 € Houlgate	12 000 € partenariat Casino 500 € partenariat 500 € Autofinancement
Collectif Jazz de Basse-Normandie (Hérouville Saint-Clair)	Jazz dudim ; Maizet Festival : programmation jazz et arts de rue en collaboration avec la Compagnie Max et Maurice et les Amis du Val de Maizet ; Festival de l'Instant (festival de musiques improvisées) ; Aide aux groupes de jazz.	134 918 €	30 000 €	16 000 € DRAC	14 000 € Calvados ODACC 5 000 €	9 000 € Hérouville	15 593 € CNASEA / Emploi Tremplin 1 000 € ADAMI 2 000 € SACEM 1 920 € SPEDIDAM 3 000 € Caisse des dépôts et consignations 3 205 € partenariat privé 34 200 € autofinancement
Collectif d'artistes de Caen (C.L.A.C.)	6 ^{ème} édition du festival Bars à zique : festival de musique dans les bars de Caen. 3 concerts à la MJC Tandem. Dates : 8-11 mars 2006	32 250 €	3 000 €	/	3 000 € Calvados	10 700 € Caen 1 550 € Hérouville	800 € CROUS université 2 000 € SACEM 700 € partenaires privés 10 500 € participation des bars

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Association Pour le Rayonnement de la Musique Ancienne ARMABN (Lisieux)	Académie Régionale de Musique Ancienne Dates : 7-16 juillet 2006 Localisation : Lisieux. Le Bistrot baroque à la brasserie La Coupole à Caen. Concerts, stages spécialisés. Partenariat de diffusion avec Les Promenades musicales du Pays d'Auge.	69 930 €	9 000 €	11 500 € DRAC	5 000 € Calvados	7 500 € Lisieux	6 900 € Mission Voix 30 030 € autofinancement
Allo la terre (antenne Printemps de Bourges Basse-Normandie)	Objectif : repérer les groupes ou artistes régionaux afin de les présenter aux Découvertes du Printemps de Bourges.	28 200 €	5 000 €	6 000 € DRAC	/	/	2 525 € Réseau Printemps 1 262 € FNAC 13 413 € autofinancement
Association 61 Jazz	Résidence autour de Camel ZEKRI. Concerts.	83 457 €	5 000 €	10 000 € DRAC	10 000 € Orne	3 950 € Alençon	26 246 € Scène nationale 61 13 261 € Les Trottoirs mouillés 10 000 € Radio France – Festival de Besançon 5 000 € autofinancement
Comité coutançais d'action culturelle	Festival Jazz sous les Pommiers : 25 ^{ème} anniversaire. « Folle soirée » le 27 mai : programmation : Yuri Buenaventura, Femi Kuti, Spoonful, Swing 44... Localisation : Coutances	1 448 830 €	20 000 €	104 000 € DRAC	150 086 € Manche	96 021 € Coutances	125 816 € Conseil Régional 6 000 € AFAA 8 000 € ONDA 116 989 € mécénat 1 800 € British Council et ambassade 662 423 € billetterie 70 365 € bar, publicité 87 150 € partenariat professionnel

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-258

sur la culture : soutien à la pratique instrumentale amateur

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Musique » de 45 735 € votée en 2006, un montant de 24 428,01 € pour le dossier « Instruments de musique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de la pratique instrumentale amateur, un montant global de subventions de 28 428,01 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président, pour les subventions accordées aux Collectivités locales ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

Annexe :

Ecoles	Bénéficiaires	Montant des achats	Proposition
Ecole de musique	Association socioculturelle sourdevalaise	4 067,05 €	1 635 €
Ecole de musique	Communauté de Communes de Mortain	9 866,97 €	3 950 €
Ecole de Musique et de Danse	SIVOM des Trois Vallées (Mondeville, Giberville, Colombelles, Cormelles, Cuverville)	3 936,45 €	1 574,58 €
Ecole de musique	(association intercommunale de l'Odon)	2 915 €	1 166 €
Ecole municipale de musique	Ville de Vire	16 178,60 €	6 471,44 €
Ecole intercommunale de musique	Ville de Ouistreham	5 992,10 €	2 396,84 €
Ecole de musique	Communauté de Communes de Falaise	2 978,48 €	1 191,39 €
Ecole de musique	Communauté de Communes d'Avranches	8 000 €	3 200 €
Ecole de musique	Ville de Carentan	2 009,27 €	803,70 €
Ecole de musique « La Cingalaize »	Communauté de Communes du Cingal	3 850,59 €	1 540,23 €
Ecole de musique	Communauté de Communes de La Haye du Puits	11 247,08 €	4 498,83 €
	TOTAL	71 041,59 €	28 428,01 €

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-259

sur l'action culturelle : soutien en faveur de l'économie du livre

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Economie du livre », un montant global de subventions de 19 100 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
Association Les Annales de Normandie	Publication du tome 56 de la revue des <i>Annales de Normandie</i> . Il s'agit du compte-rendu des Journées d'histoire du droit normand.	37 100 €	6 500 €	2 050 € DRAC	3 000 € Calvados 3 050 € Manche 2 500 € Orne 1 500 € Eure 1 500 € Seine- Maritime	1 500 € Caen	3 000 € Conseil Régional Haute-Normandie 12 500 € autofinancement
Association Les Annales de Normandie	Publication d'un numéro spécial des Cahiers des Annales consacré à la résistance protestante en Normandie au 18 ^{ème} siècle, manuscrit de E.G. LEONARD. 800 ouvrages brochés de 128 pages.	6 300 €	1 500 €	/	/	/	4 800 € Autofinancement
Comité Gilles de Gouberville	Publication de la conférence de J.M. CONSTANT, « La noblesse et la politique au temps de Gilles de Gouberville et des guerres de religion », dans <i>Les cahiers goubervilliens</i> , n°10. Cahier de 32 pages, tiré à 600 exemplaires.	13 850 €	1 500 €	1 500 € DRAC	2 500 € Manche	/	8 350 € autofinancement

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
L'Épingle du jeu (éditions associatives ; Calvados)	Alain LAMBERT, Patrick SERON, Yves LEDENT. « En y regardant à trois fois », dans la collection Triptyque, tiré à 300 exemplaires, 40 pages.	4 352,93 €	2 150 €	/	/	/	2 202,93 € autofinancement
Association Echo	Vincent BOUTELOUP. « l'Autopiedgraphie », bande dessinée autobiographique en noir et blanc, 130 pages, tirage à 100- 200 exemplaires.	1 433,54 €	500 €	/	/	/	1 133,54 € autofinancement
Orep Editions	Philippe DETERVILLE. « De Paris à la Normandie... Charlotte CORDAY ». 140 pages, 2 000 exemplaires.	15 138 €	3 700 €	/	/	/	11 438 € autofinancement
Orep Editions	Daniel YVETOT. « O mon pays ! Domfront, 1900-1920 ». 180 pages, 2 000 exemplaires.	18 285 €	2 500 €	/	/	/	15 785 € autofinancement
Gravos Press Editions	Jean-Pierre CRESPEL. « Gizi Latjos ». Texte poétique évoquant la déportation d'un Hongrois à Auschwitz. 150 exemplaires	3 050 €	750 €	/	/	/	2 300 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-260

sur la culture : soutien en faveur des Salons du livre

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des Salons du livre », un montant global de subventions de 34 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
Association Marais Page (Trévières)	4 ^{ème} Festival du livre normand de Trévières. Thème : « Le livre et l'enfant ». Date : 8 avril 2006. Localisation : Trévières	7 100 €	2 000 €	/	700 € ODACC	1 500 € Communauté de communes de Trévières 800 € Trévières	2 100 € autofinancement
Ville de Mortagne-au-Perche	Printemps littéraire de Mortagne au Perche Dates : 10-12 mars 2006 Thème : littérature et musique.	19 190 €	2 000 €	4 000 € DRAC	/	2 000 € communauté de communes 4 790 € Mortagne	700 € Crédit Mutuel 5 700 € Autofinancement
Ville de Caen	5 ^{ème} salon du livre de Caen : tables rondes autour du thème de l'engagement dates : 12-15 mai 2006 Localisation : château de Caen.	384 836	30 000 €	15 000 € DRAC	18 000 € Calvados	302 786 € Caen	13 000 € CNL 3 000 € librairies 3 050 € Etablissements Leclerc

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-261

sur la culture : développement des bibliothèques

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Livre et lecture » de 417 700 € votée en 2006, un montant de 21 115,62 € pour le dossier « développement des bibliothèques » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du développement des bibliothèques, un montant global de subventions de 21 115,62 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers des Communautés de communes de Vassy et Longny-au-Perche ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

Annexe :

Communes	Objet de la subvention	Coût	Part Région	Part Etat	Part Département	Part commune
Commune de Saint-Vaast-La Hougue (Manche)	Informatisation de la médiathèque	12 600 €	6 300 €	3 780 €	/	1 980 €
Commune de Marchesieux (Manche)	Informatisation de la médiathèque	5 675,15 €	2 837 €	2 270 €	/	1 680,48 €
Communauté de Communes du Pays de Longny-au-Perche	Informatisation des bibliothèques	15 075,24 €	7 537,62 €	/	2 287 €	5 250,62 €
Communauté de Communes de Vassy	Informatisation des médiathèques	21 423 €	4 441 €	6 427 € DRAC 6 270 € DATAR	/	4 285 €

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-262

sur la culture : fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. LE RACHINEL, PINEL),

- d'affecter :

- sur l'AP « Cinéma et Audiovisuel » de 780 000 € votée en 2006, un montant de 25 000 € pour le dossier « Investissements audiovisuels »,

- sur l'AE « Cinéma et Audiovisuel » de 120 000 € votée en 2006, un montant de 59 000 € pour le dossier « Aide à l'écriture et à la réécriture » ;

- d'attribuer, au titre du programme « Investissements audiovisuels » :

- sur le chapitre 903 du Budget de la Région, un montant total de 25 000 € réparti conformément aux tableaux joints en annexes 1 et 2,

- sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de 59 000 € réparti conformément aux tableaux joints en annexes 3 et 4 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-263

sur la culture : diffusion audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion audiovisuelle », un montant total de subventions de 71 600 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE DIFFUSION AUDIOVISUELLE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Association des Amis du Manoir d'Argences (Manche)	5 ^{ème} festival du film muet consacré à Jean RENOIR. dates : 21-23 juillet 2006. programmation avec accompagnement musical en direct.	29 206 €	2 000 €	/	1 000 € Manche	1 600 € communes 350 € Saussey	400 € Mercedes Benz 500 € Entreprise Fouchard 18 556 € partenaires privés 4 800 € (billetterie)
Association Off-Courts (Trouville)	7 ^{ème} rencontre de courts métrages Normandie-Québec Dates : 1-9 septembre 2006. Localisation : Trouville. Pays invité : Brésil. Soirées spéciales : « La nuit du court », les soirées « du court au long ». Résidence musicale Photographies, arts plastiques. Rencontres professionnelles et marché du film.	322 800 €	25 000 € (dont 5 000 € au titre des résidences musicales).	23 000 € DRAC	14 000 € Calvados	157 500 € Trouville	10 000 € AFAA 5 000 € CNC 3 000 € DRDJS 5 000 € ADAMI 10 000 € SACEM 3 000 € OFQJ 5 000 € SADC 5 000 € SPEDIDAM 1 500 € Casino Barrière de Trouville 1 500 € Le Central 59 300 € Autofinancement

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
ARDES – Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (Caen)	2 ^{ème} festival du film documentaire Dates : du 27 mars au 3 avril 2006. Localisation : Caen, Hermanville	20 330 €	4 000 €	/	1 000 € ODACC	1 000 € C. de C. 2 110 € Hermanville-sur-Mer	10 750 € mécénat 970 € CAF 500 € autofinancement
Atelier du film court (Caen)	Festival 5 jours tout court 10 ^{ème} édition consacrée à Chris MARKER Dates : 14-22 avril 2006	75 500 €	7 000 €	10 000 € DRAC	7 000 € ODACC	10 000 € Caen	5 000 € cinéma Lux 4 000 € FSDIE 3 000 € Caisse des dépôts et consignations 2 500 € CROUS 2 000 € église St-Sauveur (Caen) 1 500 € Musée des Beaux-Arts (Caen) 1 000 € valorisation Maison de l'Etudiant 2 000 € valorisation IMEC 10 000 € Partenariat 8 500 € autofinancement
Association Café des Images	Action « Lycéens au cinéma » en 2006	86 200 €	33 600 €	33 600 € DRAC 2 800 € Rectorat	/	/	16 200 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-264

sur la culture : Fonds pour la Conservation et la Prévention

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier, suite à une erreur matérielle, l'annexe de la délibération n° 05-896 en date du 21 novembre 2005, en remplaçant « coût HT » par « coût » pour tous les projets soutenus.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-270

sur la coopération décentralisée

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Coopération décentralisée » de 200 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 18 072 € ;

- d'attribuer au titre de la coopération décentralisée, conformément au tableau joint en annexe, les subventions suivantes :

- 18 072 € au titre de l'investissement, sur le chapitre 900 du Budget de la Région,

- 139 522 € au titre du fonctionnement, sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-271

sur les Droits de l'Homme

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. LE RACHINEL, PINEL),

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des Droits de l'Homme », un montant total de subventions de 63 600 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-272

sur la politique de la ville : appel à projet en faveur des associations

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins une abstention (M. PINEL),

- d'approuver les axes prioritaires retenus dans le dispositif « Appel à projet - réinventons la ville » ainsi que les modalités d'attribution de subvention de la Région, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE

1. PRESENTATION DU DISPOSITIF :

- **PORTEURS DE PROJETS ÉLIGIBLES**

Associations, groupements d'associations ou projets présentés dans le cadre d'une coopération inter-associative.

- **DEMARCHES ÉLIGIBLES**

Démarches répondant à des besoins émergents ou non satisfaits dans le périmètre des quartiers prioritaires des contrats de ville dans les domaines suivants :

- **Insertion sociale et professionnelle**

Priorité aux projets qui contribuent à l'accès aux droits et à la lutte contre l'exclusion sociale des populations fragilisées et en voie de marginalisation, et aux projets proposant un accompagnement des demandeurs d'emploi les plus en difficulté dans leur parcours d'insertion professionnelle.

- **Parentalité / Veille éducative / Prévention de la délinquance**

Priorité aux projets qui contribuent à l'organisation d'une continuité éducative pour les jeunes en situation de rupture ou d'échec scolaire et qui viennent renforcer les actions de soutien à la parentalité.

- **Accompagnement social des projets du programme national de rénovation urbaine**

Priorité aux projets qui contribuent à une démarche participative des populations dans les opérations de rénovation urbaine des quartiers :

- Réunions d'information et de validation des travaux programmés ;
 - Accompagnement social des populations relogées dans des bâtiments neufs ou réhabilités.

- **Santé**

Priorité aux projets visant à informer et sensibiliser les populations à la prévention et à la promotion de la santé autour des thèmes suivants :

- Prévention des risques (tabagisme, alcoolisme, toxicomanie, MST, maltraitance, ...) ;
 - Promotion des facteurs positifs du mieux-être (image de soi, relation avec les autres, ...).

- **Développement durable**

Priorité aux projets visant la valorisation d'actions et d'opérations sensibilisant les populations aux enjeux du développement durable (recours à des énergies renouvelables, tri sélectif, maîtrise de l'énergie, gestion de l'eau, qualité de l'air, création de jardins communautaires, confort acoustique).

Dans le cadre de l'instruction, la priorité sera donnée aux projets prenant appui sur les partenariats locaux et existants (villes, partenaires institutionnels, ...), s'adaptant aux besoins identifiés et spécifiques des quartiers et initiant des rencontres avec les populations fragilisées et défavorisées.

- **DEMARCHES NON ÉLIGIBLES**

Les projets ayant pour effet de créer une activité concurrente à d'autres organismes, associatifs ou non, dans un même quartier.

Les missions exercées par les associations dans le cadre des politiques publiques intervenant dans le champ traditionnel de l'éducation et de la formation initiale et continue.

- **PUBLICS BENEFICIAIRES**

Les publics prioritaires sont :

- les enfants et les jeunes ;
- les personnes en difficulté d'intégration professionnelle, sociale et culturelle ;
- les personnes âgées ;
- les personnes handicapées.

2. LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET DE SUIVI DE L'AIDE AU DEMARRAGE

- **SUITES DONNEES AUX DEMANDES DE SUBVENTION**

L'instruction sera conduite en coordination avec les services de l'État, les partenaires de la politique de la ville et les services de droit commun concernés au sein du Conseil Régional.

La Commission 8 «Solidarités, Politique de la ville, Logement, Santé, Handicap » se réunira pour donner un avis sur les dossiers qui seront soumis à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Régional de Basse-Normandie.

Les dossiers retenus feront l'objet de notifications.

Une convention sera signée par l'association et le Conseil Régional de Basse-Normandie décrivant la démarche initiée, les populations ciblées, les partenaires institutionnels associés et les moyens mis en œuvre pour assurer le suivi et l'évaluation des actions.

- **CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Une aide financière (fonctionnement et/ou investissement) plafonnée à 10 000 € sera accordée à chaque porteur de projet retenu et viendra en complément des crédits de droit commun et des aides attribuées par les partenaires institutionnels et/ou associatifs, par des fondations, ...

La subvention sera versée à hauteur maximum de 50% à la signature de la convention « Association/Conseil Régional de Basse-Normandie » et son solde ne pourra être versé qu'après production des pièces nécessaires au suivi et à l'évaluation du projet.

L'aide financière sera accordée sur une période de deux ans maximum. Le délai de réalisation du projet sera fixé et notifié dans la convention « Association/Conseil Régional de Basse-Normandie ».

- **CONDITIONS DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PROJET**

L'association s'engagera à fournir au Conseil Régional les éléments nécessaires au suivi et à l'évaluation de l'action subventionnée. Elle devra en particulier fournir un compte-rendu d'activités et un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans un délai qui sera fixé et notifié dans la convention « Association/Conseil Régional de Basse-Normandie ».

En cas d'inexécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la subvention ou de refus par l'organisme de se soumettre aux contrôles, la Région Basse-Normandie pourra exiger le reversement partiel ou total des sommes versées.

Si l'association bénéficiaire souhaite abandonner son projet, elle pourra demander la résiliation de la convention « Association/Conseil Régional de Basse-Normandie ». Elle s'engagera alors à procéder au reversement des sommes indûment perçues.

- **INFORMATION**

Les associations bénéficiaires s'engageront à informer leurs partenaires et le public du concours financier de la Région au travers de leurs différents supports de communication.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-273

sur la politique de la ville : opérations de rénovation urbaine - Ville de Caen - Quartier de la Grâce-de-Dieu

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins une abstention (M. PINEL),

- d'affecter sur l'AP de 1 500 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant global de 136 515 € pour le programme de la rénovation urbaine de la Ville de Caen ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, à la Ville de Caen, les subventions suivantes :

- 85 200 € pour l'aménagement de la Rue des Marchands (1^{ère} tranche) - Quartier de la Grâce de Dieu, représentant 15 % de la dépense éligible sur un coût global estimé à 568 000 € HT,

- 51 315 € pour l'opération de résidentialisation dans le secteur Grand-Saint-André/Pomme d'Or - Quartier de la Grâce-de-Dieu, représentant 9 % de la dépense éligible sur un coût global estimé à 600 000 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-274

sur la politique de la ville : contrat de ville de Lisieux-Beuvillers

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP de 1 750 000 € votée en 2006, pour la Politique de la Ville, un dossier d'un montant de 166 283 € au titre du Contrat de ville de Lisieux-Beuvillers ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 166 283 € à la SAGIM, pour la réhabilitation de l'ancienne résidence pour personnes âgées Saint-Ursin, représentant 30 % de la dépense éligible sur un coût global TTC estimé à 554 277,79 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-275

sur la rénovation urbaine : ville de Cherbourg-Octeville - aménagement d'un pôle d'art contemporain dans la ZUS des Provinces et construction du pôle socio-culturel de l'Amont-Quentin

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins une abstention (M. PINEL),

- d'affecter sur l'AP « Opérations de rénovation urbaine » de 2 500 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant global de 426 950 €, pour le programme de rénovation urbaine de la Communauté Urbaine de Cherbourg-Octeville ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, à la Communauté Urbaine de Cherbourg-Octeville, les subventions suivantes :

- 221 550 € pour l'aménagement d'un pôle d'art contemporain - ZUS des Provinces, représentant 30 % de la dépense éligible sur un coût global estimé à 738 500 € HT,

- 205 400 € pour la construction du pôle socio-culturel - Quartier de l'Amont-Quentin, représentant 16,22 % de la dépense éligible sur un coût global estimé à 1 266 000 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-276

sur la santé et les territoires : actions sanitaires - Hôpital 2007

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions sanitaires » de 5 870 000 € votée en 2006, un montant de 797 900,40 € pour le dossier « Soutien à l'investissement hospitalier - Hôpital 2007 » ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, conformément au tableau joint en annexe, un montant de 797 900,40 € au Centre Hospitalier Robert Bisson à Lisieux (14), pour l'acquisition et l'implantation d'une Imagerie à Résonance Magnétique (I.R.M.), dont 265 966,80 € sous forme de subventions et 531 933,60 € sous forme d'avance remboursable ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-277

sur la santé et le handicap : actions en faveur des personnes handicapées - convention avec la maison Départementale des Personnes Handicapées du Département du Calvados

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention entre la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Département du Calvados et la Région de Basse-Normandie, jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-278

sur la santé et le handicap : actions en faveur des personnes handicapées - subventions

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Aide individuelle aux personnes handicapées » de 210 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 33 792,50 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région :

- un montant de 3 792,50 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe I et II ;
- une subvention complémentaire à la dotation globale de 2006 de 30 000 € à la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados (ex Site Vie Autonome) permettant de prendre en compte les dossiers d'aides à l'adaptation des logements ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- * pour l'acquisition de matériel et l'adaptation des logements dans le département du Calvados, les modalités de paiement seront détaillées dans une convention spécifique ;

- * pour l'acquisition de matériel, le paiement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ;

- * pour l'adaptation des logements, des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation :

- pour les particuliers : des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs,

- pour les bailleurs : d'un récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou le comptable public. A l'appui de chaque demande de versement, le bénéficiaire présentera à la Région une copie des factures acquittées non encore transmises,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- *délibération n° 05-66 du 11 février 2005*

- la subvention de 1 195,33 € initialement attribuée à Monsieur LAMOTTE Alain, domicilié à Les Perques, pour l'aménagement de son logement est versée à la M.D.P.H de la Manche,

- délibération n° 05-1066 du 16 décembre 2005

- la subvention de 125 000 € initialement attribuée au Site à la Vie Autonome du Calvados pour la Dotation Globale de 2006 est transférée à la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, qui se substitue désormais au SVA ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-279

sur la santé : humanisation des maisons de retraite

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions sanitaires » de 5 870 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 174 040 €, pour l'humanisation des maisons de retraite ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, une subvention de 174 040 € à l'E.H.P.A.D « les Tilleuls » à CHANU, soit 10 % de la dépense subventionnable, pour l'humanisation de 38 lits de la maison de retraite de Chanu ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur proposition du service technique de contrôle :

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-280

sur le soutien aux actions de solidarités

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, pour un montant total de 2 805 € au titre du soutien exceptionnel de la Région aux actions de solidarités, les subventions suivantes :

- 600 € à la Coordination des Infirmiers Anesthésistes et de Réanimation de Caen et sa Région (CIARCR), pour l'organisation, le 21 octobre 2006 à Caen, de la 17^{ème} journée bas-normande des infirmiers anesthésistes,

- 705 € à Handicap Solidarité et Citoyenneté, pour l'édition de 47 CD sur 1000, de poèmes d'amour et de solidarité, sous le titre « La Manche au Cœur », sachant que sur chaque CD vendu 15 €, 10 € seront utilisés pour l'achat de matériel informatique offert aux centres pour enfants handicapés de la Manche,

- 1 500 € au Centre Régional d'Etudes et d'Actions pour l'Insertion (CREAI), pour l'organisation d'une journée d'étude en 2006, intitulée « Bien accueillir les enfants handicapés, âgés de moins de six ans » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-281

sur l'environnement : Parcs Naturels et Sites - Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Parcs Naturels et Sites » de 2 535 000 € votée en 2006, un montant de 526 294,19 € pour le dossier « Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin » ;

- sur l'AP « Parcs Naturels et Sites » de 1 100 000 € votée en 2006, un montant de 105 751 € pour le dossier « Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin » ;

- d'attribuer au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, les subventions suivantes :

*sur le chapitre 937 du Budget de la Région

- 331 576 € pour sa cotisation statutaire 2006,
- 22 114 € d'aide au fonctionnement pour 2006,
- 30 600 € pour la révision de sa charte (actions territoriales),
- 35 000 € pour l'éducation à l'environnement,
- 6 800 € pour l'association Vivre dans le parc,
- 10 000 € pour la valorisation du patrimoine culturel,
- 9 000 € pour le suivi ornithologique de la zone humide,
- 1 608 € pour le suivi des populations de gravelots à collier interrompu (programme Côte Est),
- 9 000 € pour l'animation d'un réseau de suivi des limicoles côtiers et des anatidés,
- 7 000 € pour la gestion collective et multi-usages,
- 1 233,19 € pour les analyses d'eau (programme Côte Est),
- 8 663 € pour la promotion et l'animation des ponts d'Ouve,
- 400 € pour le paysage,
- 2 000 € pour l'innovation/diversification,
- 6 000 € pour le bilan de la mise en œuvre des CTE,
- 2 925 € pour le bois-énergie,

- 1 875 € pour la plaquette sur l'éolien,
- 56 500 € pour la charte européenne du tourisme durable,
- 5 000 € pour les Rendez-vous du Parc,
- 3 000 € pour l'appui aux structures de projets,
- 12 000 € pour la communication institutionnelle,

* sur le chapitre 907 du Budget de la Région

- 4 237 € pour la gestion des Ponts d'Ouve,
- 13 000 € pour la filière-bois,
- 5 000 € pour la publicité dans les bourgs ruraux,
- 11 000 € pour la signalisation/signalétique,
- 72 514 € pour le fonds de sauvegarde des maisons en terre et du chaume ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives sus-visées ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-282

sur l'environnement : Parcs Naturels et Sites - Parc Naturel Régional du Perche

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Parcs Naturels et Sites » de 2 535 000 € votée en 2006, un montant de 450 502 € pour le dossier « Parc Naturel Régional du Perche » ;
- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 450 502 € au Parc Naturel Régional du Perche, pour sa cotisation statutaire 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-283

sur l'environnement : politiques de l'eau et des risques

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Eau et Risques » de 2 200 000 € votée en 2006, un montant global de 20 575,93 € dont :

- 13 795,93 € pour le dossier « SAGE »,
- 6 780 € pour le dossier « Restauration des cours d'eau » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 937 du Budget de la Région

au titre du dossier « SAGE »

- 1 642,50 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne (IIBH - 61), pour les actions de communication 2006 du SAGE de l'Huisne,

- 780 € (61) à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe Amont (IIBSA - 61), pour les actions de communication 2006 du SAGE de la Sarthe Amont ;

* sur le chapitre 907 du Budget de la Région

- 3 460,95 € à l'IIBH (61) pour le lot 1 de l'étude « rédaction du SAGE et mise en place de la structure porteuse »,

- 4 224,33 € à l'IIBH (61) pour le lot 2 de l'étude « rédaction du SAGE et mise en place de la structures porteuse »,

- 6 110,65 € à l'IIBSA (61) pour la poursuite des études « Mobilisation des dynamiques locales - Etat des lieux et diagnostic global de la Sarthe en amont du Mans »,

au titre du dossier « Restauration des cours d'eau »

- 6 780 € au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien (SIAE) du bassin versant de l'Orbiquet (14) pour la 4^{ème} tranche des travaux hydrauliques et piscicoles ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération au prorata des dépenses réalisées :

- *sur proposition du service technique de contrôle,

- *ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'émettre les avis suivants :

- Sur le projet de Plan de Gestion des Poissons migrateurs (PLAGEPOMI) du Bassin Seine-Normandie ;

« Les objectifs généraux poursuivis par le PLAGEPOMI dans son volet prospectif (2006-2010) sont en partie communs avec ceux de la Région. La politique de l'eau de la Région, en cours de redéfinition, s'inscrira en effet dans la ligne des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau : les programmes d'actions cohérents à l'échelle de bassins versants devraient donc être fortement soutenus (restauration de cours d'eau, rétablissement de la continuité écologique, aménagement du bassin dans une perspective de réduction des phénomènes de ruissellement et d'érosion). La Région ne peut toutefois pas s'engager dès à présent sur le principe et les taux de financement de l'ensemble du plan.

Le document présente un tableau détaillant chaque action du projet de plan : en complément de ces propositions, la Région souhaite que soit mise en œuvre une déclinaison régionale de l'animation du plan, associant l'ensemble des partenaires concernés afin de coordonner et programmer au mieux les actions à mener et leurs modalités de financement notamment. »

- Sur le projet de périmètre de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) de la Loire ;

« La Région émet un avis favorable à la reconnaissance de l'Etablissement Public Loire en tant qu'EPTB selon le périmètre et la composition proposés. »

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions de la Région pour le dossier « 4^{ème} tranche de travaux hydrauliques et piscicoles » présenté par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du bassin versant de l'Orbiquet ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 06-284

sur l'environnement : énergie, air et déchets

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Energie, Air et Déchets » de 2 000 000 € votée en 2006, les montants suivants :

- 90 004 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
- 48 612 € pour le dossier « Qualité de l'air-Economies d'énergie »

- d'attribuer, les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 1 621 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme à ses membres mentionnés dans le tableau joint en annexe 1, pour une opération groupée (particuliers) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (2006-4),

- 10 339 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 2, pour l'opération n° 11 (professionnels) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies,

- 11 741 € à la société Chêne de l'Orne à St Martin du Vieux Bellême (61) pour une chaufferie au bois,

- 27 807 € au Conseil Général de la Manche pour une chaufferie au bois au collège Marcel Grillard de Bricquebec (50) ;

Solaire thermique

- 11 856 € aux bénéficiaires de la prime régionale mentionnés dans le tableau joint en annexe 3, pour l'installation de chauffe-eau solaires,

- 3 101 € au bénéficiaire mentionné dans le tableau joint en annexe 4, pour un séchoir à foin solaire,

- 23 539 € aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 4, pour la production d'eau chaude sanitaire ;

au titre du dossier « Qualité de l'air-Economies d'énergie »

Economies d'énergie

- 3 915 € à la société BLANCHET à Avranches (50) pour un diagnostic énergétique,

- 5 392 € à la société PIERCAN à Port en Bessin (14) pour un diagnostic énergétique,

Haute Qualité Environnementale

- 12 405 € à la Communauté de Communes Evrecy-Orne-Odon (14) pour une AMO HQE pour la construction d'un gymnase communautaire,

- 26 900 € à la Communauté de Communes de Carentan en Cotentin (50) pour une AMP HQE pour la construction d'un centre aquatique intercommunal,

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région*

- 15 000 € au SDEC 14 pour la 2^{ème} année de fonctionnement de l'Espace Info-Energie pour les collectivités,

- 11 350 € à la SCIC Les 7 Vents du Cotentin pour une étude du potentiel hydroélectrique de Basse-Normandie,

- 2 216 € au CIER de Montchauvet pour un groupement d'achat de chaudières bois à alimentation automatique ;

• de prévoir pour les subventions d'investissement, les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-285

sur l'environnement : développement durable

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, au titre du volet « communication - information » du développement durable, pour un montant total de 5 000 €, les subventions suivantes :

- 3 000 € à l'Association Française des EPTB pour l'organisation d'un colloque sur le rôle des acteurs publics dans la gestion des fleuves et rivières les 6 et 7 avril 2006 au Mont-Saint-Michel,

- 2 000 € à la Société Eclectic pour l'organisation d'un salon des pêches sportives et de la protection des cours d'eau à Saint-Malo les 25 et 26 mars 2006 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier de la société Eclectic ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-286

**sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - occupation de l'espace rural
et forêt - investissement**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Démarches qualité et appui aux filières » de 1 100 000 € votée en 2006, un dossier « Occupation de l'espace rural et forêt - bois » d'un montant de 11 059 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre des démarches qualité et de l'appui aux filières, un montant global de subventions de 11 059 € pour l'aide à l'utilisation du matériau bois, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs, au prorata des dépenses réalisées, sur la base de 10 % du montant des travaux bois, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- de déclarer la mesure « Aide à l'utilisation du matériau bois dans les bâtiments d'élevage » définitivement terminée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-287

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - grandes filières - agriculture biologique - investissement

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Démarches qualité et appui aux filières » de 1 100 000 € votée en 2006, un dossier « Grandes filières » d'un montant de 19 044 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 19 044 € d'aides aux investissements en agriculture biologique ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-288

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - qualité et transformation - Irqua Normandie et soutien aux démarches sous signe officiel de qualité - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Démarches qualité et appui aux filières » de 2 000 000 € votée en 2006, un dossier « Démarches qualité et appui aux filières AE » d'un montant de 8 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 8 000 € à l'Association du Festival ornaïs de l'Elevage et de l'Agriculture, pour l'édition 2006 de la Foire Quasimodo d'Argentan ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-289

**sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - installation et emploi agricole
- promotion de l'installation et du salariat - fonctionnement**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Promotion de l'installation et du salariat » de 1 100 000 € votée en 2006, un dossier « Installation, emploi agricole et études » d'un montant de 29 961 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* à l'ADASEA du Calvados :

- 3 200 € pour l'évaluation et le suivi des contrats de parrainage,
- 5 740,50 € pour l'animation du point info transmission en 2006,

* à l'ADASEA de la Manche :

- 5 000 € pour l'évaluation et le suivi des contrats de parrainage,
- 6 159 € pour l'animation du point info transmission en 2006,

* à l'ADASEA de l'Orne :

- 4 000 € pour l'évaluation et le suivi des contrats de parrainage,
- 5 411,50 € pour l'animation du point info transmission en 2006,

* à M. Pierre GOULHOT à Clécy (Calvados) :

- 450 € pour un audit de reprenabilité de son exploitation ;

- d'autoriser le CNASEA à verser 20 696,10 € pour les aides aux contrats de parrainage, conformément à l'annexe jointe à partir du crédit certifié disponible par le payeur du CNASEA ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier de M. Pierre GOULHOT ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-290

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - aides aux agriculteurs récemment installés - investissement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Installation, emploi agricole et études » de 550 000 € votée en 2006, un dossier « Aide aux investissements pour les Jeunes Agriculteurs récemment installés » d'un montant de 29 700,80 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant global de 29 700,80 € d'aides aux investissements productifs ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe ;

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-291

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - soutien aux solidarités et aides à l'emploi durable - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du soutien aux solidarités et des aides à l'emploi durable, un montant global de subventions de 5 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-292

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - études et actions exceptionnelles - études, expertise et prospective - fonctionnement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation, emploi agricole et études » de 1 100 000 € votée en 2006, un dossier « Etudes, expertise et prospective » d'un montant de 234 731 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 234 731 € réparti comme suit :

- * pour la réalisation de quatre études (agriscopie ; travaux prospectifs des Chambres d'Agriculture de Normandie ; suivi de l'installation sans aides de l'Etat de jeunes agriculteurs en Basse-Normandie et mise en application du règlement européen 178-2002 sur la sécurité sanitaire des aliments) :

- 129 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Basse-Normandie,

- * pour la réalisation d'une « étude du lien entre la nature de la flore prairiale et les caractéristiques des laits crus normands. Influence de cette diversité sur la qualité des produits laitiers », programme 2006 :

- 12 725 € à l'INRA - Domaine du Pin au Haras,

- 3 428 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie,

- 28 955 € à l'ADRIA Normandie,

- 60 623 € au Lycée Agricole Le Robillard - Ferme expérimentale du Robillard ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-293

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - études et actions exceptionnelles - actions exceptionnelles - investissement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Installation, emploi agricole et études » de 550 000 € votée en 2006, un dossier « études et actions exceptionnelles » d'un montant de 17 749 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 17 749 € à la Commune de Saint-Loup-Hors (Calvados), pour la rénovation d'un hangar agricole afin d'y installer un atelier d'emballage des légumes et un vestiaire pour les jardiniers de l'Association « Jardins du cœur » (taux d'aide 30 %) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-294

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - études et actions exceptionnelles - actions exceptionnelles - fonctionnement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre des actions exceptionnelles, une subvention de 51 160,38 € à l'AFSSA, site de Dozulé, pour l'application de la convention 92.54 pour l'année 2004 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-295

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - études et actions exceptionnelles - concours d'animaux de viande de Mortrée - MRJC de Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation, emploi agricole et études » de 1 100 000 € votée en 2006, un dossier « Installation, emploi agricole et études AE » d'un montant de 2 224,79 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 609 € à l'Association « Concours d'animaux de viande de Mortrée », pour sa manifestation 2006,

- 1 615,79 € au MRJC de Basse-Normandie, pour l'organisation de plusieurs cycles de formation sur le thème « En route pour une agriculture durable » ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-296

sur l'agriculture : aménagement rural - soutenir la filière équine - investissement

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Aménagement rural » de 2 700 000 € votée en 2006, un dossier « Soutenir la filière équine», d'un montant de 2 412 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 2 412 € à M. Gérard RAULLINE à Feugères (Manche), pour la construction d'un marcheur à six chevaux ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- l'aide est accordée sur la base du pourcentage et du montant subventionnable conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs ou sur visa du service technique de contrôle, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour la subvention de 45 800 € accordée par délibération n° 03-909 du 19 décembre 2003, à la Société des Courses d'Argentan, pour la réfection de la piste de trot de l'hippodrome et de ses abords afin de prendre en compte les travaux réalisés avant la date du 28 août 2003, date d'accusé de réception ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-297

sur l'agriculture : aménagement rural - soutenir la filière équine - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Aménagement rural » de 500 000 € votée en 2006, un dossier « Aménagement rural » d'un montant de 252 690 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

*Sur « Autorisation d'Engagement » :

- 15 245 € à Normandie Horse Show, pour l'organisation du concours NHS, édition 2006,

- 28 000 € à l'Association Ustica, pour l'organisation du concours « Le Grand Complet », étape de la coupe du Monde,

- 9 000 € à l'Association Normandie Dressage, pour le concours National Pro 1 de dressage, édition 2006,

- 4 000 € à la Fédération Française du Sport Universitaire, Comité Régional de Basse-Normandie, pour l'organisation des épreuves du championnat de France universitaire d'Equitation,

- 67 523 € au Comité Régional d'Equitation de Normandie, pour le programme de développement et d'objectifs 2006,

- 5 000 € à l'Association les cavaliers du Val de Sienne, pour l'organisation du championnat de France vétérans de concours complet,

- 4 000 € à l'Association Ane du Cotentin, pour le programme d'actions 2006,

- 40 000 € à l'AFAE des Ecuries d'Auvers, pour l'organisation de 3 concours de sauts d'obstacles internationaux,

- 6 000 € à l'Association de cavaliers ornaïs de randonnée, pour la course internationale d'endurance du Pin, édition 2006,

- 30 000 € à l'Association Saint-Lô Cheval organisation, pour l'organisation du jumping international de Saint-Lô, édition 2006,

- 5 000 € à l'Association Normandie Dressage, pour le concours international Handisport 2006,

- 16 000 € à l'Association le Carrossier Normand, pour l'organisation des journées internationales de l'attelage, édition 2006,

- 10 922 € à Trait Normand, dont 6 000 € pour le programme d'actions 2006 et 4 922 € pour le fonctionnement 2006 de la structure,

- 3 000 € au Syndicat Ornaïs du cheval percheron, pour l'organisation de deux manifestations avec le cheval percheron,

- 9 000 € au Syndicat National des éleveurs et des utilisateurs de chevaux « Cob normand », pour le programme d'actions 2006,

* Hors « Autorisation d'Engagement » :

- 2 000 € à l'Association Coup d'Envoi, pour son championnat de France de Horse Ball de Saint-Lô, édition 2006,

- 30 000 € au Pays d'Auge Equestre International, pour son jumping international de Deauville, édition 2006,

- 42 000 € à Cheval Normandie Association, pour l'organisation du jumping de Caen, édition 2006,

- 18 000 € à l'Association Normandie Sélection, pour l'organisation du championnat de France de foals, édition 2006,

- 58 800 € au Conseil des Chevaux de Basse-Normandie, pour le programme de promotion et de développement commercial à l'international 2006,

- 1 422 € à Normandie Drainage, pour sa présence au salon du cheval 2005 de Paris ;

- 1 688 € à Vans Barbot, pour sa présence au salon du cheval 2005 de Paris,

- 1 352 € à James, pour sa présence au salon du cheval 2005 de Paris,

- 1 689 € à MTM, pour sa présence au salon du cheval 2005 de Paris ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers du championnat de Horse Ball - association « Coup d'Envoi », du concours national de dressage - association Normandie Dressage, et des 4 entreprises présentes au salon du cheval de Paris 2005 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-298

sur l'agriculture : aménagement rural - conforter les activités par un soutien aux activités périphériques - investissements agroalimentaires

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Aménagement rural » de 2 700 000 € votée en 2006, un dossier « Investissements agroalimentaires » d'un montant de 52 945 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 52 945 € à la SA CREALINE à Quettreville-sur-Sienne (Manche), au titre de divers investissements agroalimentaires ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base d'un taux d'aide de 5 % sur les montants subventionnables ci-dessous :

Bâtiments :	38 600 € HT
-------------	-------------

Equipements et matériel de production :	1 020 300 € HT
--	----------------

Total :	1 058 900 €
----------------	--------------------

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional et de prendre en compte les factures datées à partir du 2 février 2005 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-299

sur l'agriculture : aménagement rural - conforter les activités agricoles par un soutien aux activités périphériques - transformation locale, commercialisation des produits fermiers, marchés locaux, produits de qualité - investissement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Aménagement rural » de 2 700 000 € votée en 2006, un dossier « transformation locale et produits de qualité, marchés locaux, produits fermiers » d'un montant de 712 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 712 € à l'EARL DUPONT à Condé-sur-Noireau (Calvados), pour l'acquisition d'une table de triage (taux d'aide 30 %) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-300

sur l'agriculture : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA)

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre les dossiers du Conseil Général du Calvados et les dossiers de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Manche sur le quota de la Région au nom des collectivités publiques (Etat, Région, Département) ;

- d'affecter sur l'AP « Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole » de 1 300 000 € votée en 2006, un dossier « PMPOA » d'un montant de 321 254,38 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, les subventions suivantes, conformément aux tableaux joints en annexe :

- 41 391 € pour la mise en conformité de bâtiments d'élevage des 41 dossiers du Conseil Général du Calvados,

- 279 863,38 € pour la mise en conformité de bâtiments d'élevage des 34 dossiers de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Manche ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération au prorata des dépenses réalisées, sous réserve de la production des pièces réglementaires et sur proposition du service technique de contrôle ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-301

sur le personnel : attribution de subventions aux mutuelles

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, conformément aux dispositions de la délibération n° 05-08 du 11 février 2005 et au titre de l'année 2006, les subventions suivantes :

- 42 000 € à la Mutuelle Générale des Préfectures et de l'Administration Territoriale (MGPAT),

- 2 500 € à la Mutuelle des Agents Territoriaux et Membres Extérieurs de la Normandie (MUTAME),

- 4 850 € à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-302

sur le personnel de la Région : attributions de subventions aux associations du Personnel

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de l'année 2006, les subventions suivantes :

- 36 000 € à l'Amicale du Personnel des Services de la Région Basse-Normandie et de l'Abbaye-aux-Dames, pour la poursuite de ses activités 2006,

- 33 000 € à l'Association Sportive du Conseil Régional de Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-303

sur le patrimoine : forêt pour les enfants de l'An 2000 - O.N.F./autorisation de chasse

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 1 contre (M. TOURRET), 1 abstention (M. PINEL),

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'O.N.F., une convention donnant à cet organisme une autorisation de chasse limitée à deux chevreuils par an, si besoin est ; ladite convention étant reconduite tacitement tous les deux ans pendant une période totale de 10 ans avec possibilité de résiliation pour chacune des parties, chaque année, avec un préavis de deux mois. L'ON.F. fera son affaire des autorisations nécessaires auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs, en application du plan de chasse départemental,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-304

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice - constitution de partie civile

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président :

- à informer le Tribunal compétent de la constitution de partie civile du Conseil Régional de Basse-Normandie pour obtenir réparation comme suite aux dégradations commises le 29 juillet 2005 au lycée « Mézen » d'ALENCON (61),

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-305

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, pour un montant total de 6 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Cap Régates	Organisation de la 6 ^{ème} édition de la régates des B.T.S. les 29 et 30 avril 2006	1 000,00 €
Jogging Club de Vimoutiers	Organisation des Foulées du Terroir 2006	500,00 €
Association pour la Mise en Valeur du Patrimoine de la Baie du Mont-Saint-Michel	Organisation de la Rando Baie du Mont-Saint-Michel les 13 et 14 mai 2006	5 000,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-306

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 7 950 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association "Les Mobilisés du Tronquay"	Acquisition d'un drapeau pour les manifestations du souvenir	500,00 €
Association TIMBA	Organisation de la troisième édition de la Nuit Magique sur le thème "le zoo fait son cirque" à destination des enfants malades et handicapés	1 000,00 €
Association Sup Europe Culture	Organisation d'un concert "Sid'Alternat Hiv" le 12 mai 2006 à Hérouville Saint Clair dont les bénéfices seront reversés à l'association Sid'Accueil	1 000,00 €
Association pour le Souvenir des Ailes de la Victoire de Normandie	Réalisation de plaques dédiées aux pilotes néo-zélandais et australiens reposant dans le Calvados	450,00 €
Fédération Nationale des anciens Combattants en Algérie - Maroc - Tunisie Comité de Pontorson et sa région	Acquisition d'un drapeau pour les anciens combattants	500,00 €
Mairie de Saint-Désir	Réalisation d'un chemin de la Paix reliant les deux cimetières militaires de la commune	3 000,00 €
Commune de Potigny (Calvados)	Edification d'une stèle en hommage aux mineurs	1 500,00 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision d'attribution de subvention pour la Commune de Potigny ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-307

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux opérations d'animation locale, pour un montant total de 2 850 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Comité des Fêtes de Saint-Aubin-sur-Mer	Organisation du 9 au 16 août 2006 de "la semaine Acadienne" à Saint-Aubin-sur-Mer	2 000,00 €
Association Sports Loisirs Culture	Organisation de la Fête des Potiers à Moulins la Marche	850,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-308

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 10 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association OFF	Réalisation d'un DVD comprenant les films du palmarès Off-Courts 2005. Ce DVD a été présenté à l'occasion des grands festivals cinématographiques nationaux et internationaux	4 000,00 €
Association Spectacles du Canton de Cerisy-la-Salle	Organisation les 11, 12, 13 et 14 août 2006 d'un spectacle de nuit se déroulant à la Fauvelière en pays de Savigny intitulé : "le soir où les loups brûlèrent le diable"	4 000,00 €
Association Lezardus	Organisation du 11ème Carnaval Etudiant le 13 avril 2006 à Caen	2 000,00 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision d'attribution de subvention pour le dossier de l'Association OFF ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-309

sur la promotion de la Région : soutien au sport de haut niveau

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier, suite à une erreur matérielle, la délibération n° 05-112 du 15 décembre 2005 comme suit :

- d'affecter sur l'AE de 507 333 € -et non de 503 333 € comme indiqué- votée en 2006, sur le chapitre 933, au titre de la Promotion de la Région, un dossier « Stade Malherbe » d'un montant de 310 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-310

sur l'exercice de mandats spéciaux

Réunion du VENDREDI 24 MARS 2006

Réunie le vendredi 24 mars 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, LAFAY,
AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

Mmes BASSOT, CAUCHY, M. CAZENEUVE, Mme COUSIN,
MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer le mandat spécial repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ce mandat ;
- de prélever le crédit correspondant sur le chapitre 934 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REPRESENTATION DU MOIS DE FEVRIER 2006

Nom	Date	Objet	Lieu
M. CAZENEUVE	9 et 10 février 2006	Négociation de la convention de recapitalisation des Constructions Mécaniques de Normandie (CMN)	Beyrouth (Liban)